

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

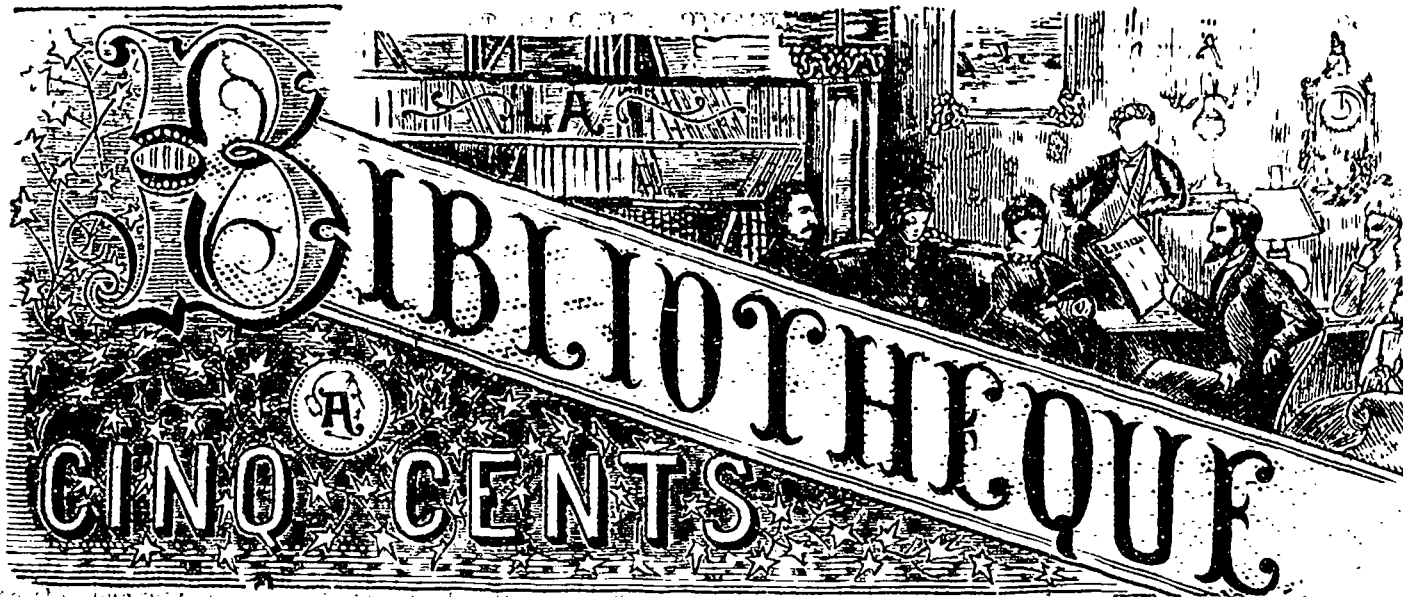
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		



Publiée par POZIER, BESSÈTE & C^{IE}, 1540, rue Notre-Dame

Vol. II

{ PAR AN }
\$2.50

MONTREAL, 17 MARS 1887

{ UN NUMERO }
6 CENTS

No. 24

L'HONNÊTE CRIMINEL



L'HONNETE CRIMINEL

I

La place Bellecour, à Lyon, cette place sans pareille au monde, avec son couronnement de montagnes, que domine Notre-Dame-de-Fourvière, était resplendissante de verdure, de fleurs et d'élégance au commencement du mois de mai 186...

C'était un dimanche. Sous les marronniers en fleurs une musique militaire faisait entendre de joyeuses fanfares. D'innombrables groupes d'auditeurs se pressaient dans les contre-allées ; les un commodément installés sur les chaises, d'autres se promenant.

Tous heureux du retour du printemps. Tous, non, c'est trop dire. Comme partout, le drame côtoie les fêtes et ici le drame va se nouer terrible.

Aux premières rangées de chaises, trois personnes étaient assises qui s'absorbaient dans leur intimité. Un homme de cinquante-cinq ans environ, à la physionomie ouverte et intelligente ; il contemplait avec une satisfaction non dissimulée deux jeunes gens placés devant lui et qui causaient. La jeune fille souriait aux doux propos du jeune homme ; ils étaient fiancés et peu de jours les séparaient du mariage. Ils avaient l'un pour l'autre cette confiance pleine d'illusions, qui est la préface du bonheur.

Marie, si vous voulez, nous irons finir cette belle journée au parc de la Tête-d'Or, dit le jeune homme qui se sentait mal à l'aise au milieu de la foule.

— Mon père, entendez-vous ce que M Edouard propose ? dit la charmante enfant.

— Mais le père de famille avait été distrait du gentil caquetage des jeunes gens ; il dut faire effort sur lui-même pour ne pas laisser percer ses préoccupations et répondre :

— Tu sais bien, mon enfant, que j'ai fait préparer le dîner à la maison,

— C'est vrai, je l'avais oublié ; nous rentrerons bientôt afin que j'aide à notre bonne vieille Joséphine.

Et les jeunes gens reprirent leurs confidences, pendant que la musique continuait son concert et que la foule bourdonnait autour d'eux.

Le père, cependant, était sérieusement inquiet. Un homme s'était posté à deux pas, et dardait sur lui deux yeux qui pétillaient d'une malice farouche. Cet homme avait un aspect peu rassurant. Son costume délabré contrastait avec les toilettes riches ou tout au moins propres et soignées, en harmonie avec le gai soleil de mai. Il avait une physionomie dure dont les traits heurtés faisaient ressortir encore l'éclat sombre de deux yeux profondément enfoncés sous d'énormes sourcils. Cet homme guettait sa proie.

Le père de Marie, convaincu qu'il ne l'éviterait pas facilement, fit passer devant lui les jeunes gens, dès que la musique eut terminé son dernier morceau et leur dit :

— Allez à la maison, je vous suis.

Il essaya de se glisser loin de l'homme qui se tenait à l'affût. Celui-ci l'arrêta par le bras :

— Monsieur Robert, un mot, s'il vous plaît.

— Mais, monsieur...

Et le malheureux se laissait entraîner hors de la foule.

— Oh ! pas de monsieur ! reprit l'autre, quand ils furent dans le grand carré de la place Bellecour. Je suis Lagnol, et tu peux choisir entre mes nombreuses incarnations, je suis Lagnol, dit Monseigneur, dit Chien-Hargneux, dit As-de-Pique... choisis.

— Plus bas, malheureux, dit Robert d'un ton suppliant.

— Tu vois bien que tu me reconnais, je serai bon prince,

Et, puisque je retrouve un ami si fidèle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.

Ce n'est peut-être pas tout à fait le texte ; mais bah !

— Enfin, que me voulez-vous ?

Pardon, pardon ; ne nous pas sur les mots ; tu demandes sans doute combien je veux ?

À ce moment les deux interlocuteurs arrivaient sur la place Impériale. Robert tourna les yeux du côté du poste militaire qui garde le télégraphe et la recette générale. L'idée de faire arrêter cet homme traversa son esprit. Mais il vit à quelques pas devant lui sa fille et son futur gendre qui cheminaient confiants et heureux. Il eut peur d'un scandale qu'on ne lui eût certainement pas épargné, et il se tut.

Baissant la tête en présence de l'odieux chantage auquel il allait être soumis, il murmura : " Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous condamné au supplice de vivre ? "

Lagnol, dit Chien-Hargneux, n'avait pas volé ce sobriquet, en ce moment tout au moins ; inquiet, les yeux en observation, scrutant de droite et de gauche, dévisageant les passants de peur de quelque surprise, il avait surtout le plus grand intérêt à surveiller son interlocuteur. Les hésitations de Robert ne lui avaient pas échappé.

— Cela te coûtera cher, grommola-t-il entre ses dents.

Et, s'adressant à son compagnon :

— Monsieur Robert, il paraît que le commerce ne t'a pas rendu bien malin. Quand on veut dénoncer ses amis à la police, il faut, c'est élémentaire, n'en rien manifester.

— Et qui parle de vous dénoncer ?

— Crois-moi, ne joue pas ce jeu-là. Tu as trop à y perdre. Qu'est-ce que cela peut me faire, à moi, de retourner pour la vingtième fois en prison ? J'y suis habitué. Même me renverrait-on au bagne...

— Lagnol !...

— ... Je n'en serais quitte pour m'échapper une fois de plus. Toi, c'est différent. Depuis longtemps tu couches dans un bon lit, tu as une famille ; on te dorlote... Eh ! mon pauvre vieux, tu es comme les camarades, en état de rupture de ban ; c'est ainsi, si je ne me trompe, que parlent ces messieurs quand nous leur brûlons la politesse.

De grosses larmes roulaient sur les joues du malheureux Robert. Il était affreusement pâle et se sentait défaillir. L'infâme Lagnol n'avait pas d'autre but, en enfonçant dans son cœur le poignard de ses paroles, que de l'amener à cet état de sensibilité nerveuse et de craintive susceptibilité. Dès qu'il le vit suffisamment humilié, il changea brusquement d'attitude et passa sous le bras de son compagnon afin de le soutenir et de le maintenir.

— Donc, c'est entendu, reprit-il, tu ne veux plus faire de la peine à ton vieux camarade ?

Robert soupira ; il était vaincu et résigné.

— Je comprends très-bien, continuait l'implacable Lagnol, que tu n'aies pas à me revoir des transports d'allégresse ; j'ai été assez bête pour ne pas faire fortune. Mais il est toujours temps de commencer, et je compte sur toi pour m'y aider.

— Brisons-là, dit Robert ; à combien estimez-vous votre silence ?

— J'aurais pu interrompre les doux propos de ces enfants qui sont là-bas devant nous, heureux et sans inquiétudes, et montrer en pleine promenade les rapports intimes qui unissent un honnête commerçant à un va-nu-pieds... Non, j'ai mieux aimé te demander à toi seul les moyens de me présenter convenablement dans ton honorable société, et tu me brutalises... Tiens, tu n'es qu'un ingrat.

Robert frémissait d'indignation et de honte. La pensée que ce misérable exécuterait le programme qu'il venait de tracer, si ses exigences n'étaient pas satisfaites, le glaçait d'effroi. Il savait fort bien que tout bon sentiment était éteint dans ce cœur atrophié par le vice et par le crime. D'un autre côté, son redoutable passé se dressait devant lui avec toutes ses flétrissures. Vingt années d'expiation volontaire et de réhabilitation privée allaient être perdues. Que faire ? s'humilier pour essayer au moins de sauver les apparences et de ne pas détruire le bonheur de sa fille.

C'est ce que fit le malheureux Robert.

— Lagnol, dit-il, je ne veux pas discuter avec vous. Jevous croire que vous voulez entrer dans la voie du bien. Je suis disposé à vous y aider dans la mesure de mes faibles ressour-

ces. Nous chercherons ensemble un établissement à votre convenance, et

— Qu'est-ce que tu me chantes là ! Pourquoi, pas me proposer de me mettre en nourrice ? Je veux de l'argent, maintenant.

— Dites combien, alors !

— Je ne veux pas marchandier avec toi. Donne-moi 20,000 francs, et tu ne me reverras jamais plus.

— 20,000 francs ! Mais où voulez-vous que je les prenne ?

— Cela ne me regarde pas. J'ai dit 20,000 francs, pas un sou de moins. C'est aujourd'hui dimanche. Jeudi, à midi, je viendrai les chercher. J'aime à croire que la somme sera prête.

Lagnol, sur ces derniers mots, dégagna le bras de Robert et fit deux pas pour s'éloigner.

Robert se rapprocha vivement et lui dit :

— Donnez-moi au moins votre adresse, afin que je puisse vous voir, vous expliquer, m'entendre avec vous.

— Ta, ta, ta, pas de bêtises, 20,000 francs... jeudi, midi.

Et il disparut dans l'allée d'une maison à double issue.

Robert restait au milieu de la rue Grenotte tout interdit et sans avoir conscience de ce qu'il faisait. Immobile, les regards fixés sur la porte par où son persécuteur avait disparu, il attendait, sans y croire, un secours providentiel. Cependant une lueur, sinon d'espérance, de résistance, tout au moins, ne s'était pas obscurcie dans le trouble de son esprit ; sa fille Marie !

A tout prix il voulait écarter de cette innocente enfant la honte et la douleur ; il la savait à quelques pas devant lui, et bien qu'il ne la vit pas matériellement, il sentit qu'elle l'attendait, qu'elle l'attrait.

Les deux jeunes gens, en effet, au moment de s'engager dans la rue Mercière, où se trouvaient les magasins et la maison de Robert, s'arrêtèrent, certains que le père de famille n'était pas loin.

Robert comprit ce mouvement plutôt qu'il ne le vit. Faisant sur lui-même un violent effort, il se remit en marche pour les rejoindre. Lorsqu'il arriva auprès d'eux, aucune trace d'émotion violente ne subsistait sur sa bonne et loyale physionomie, il eut la force et le courage de sourire de ce bienveillant sourire qui lui était habituel.

— Fi ! petite sournoise, qui double la pas, dit-il.

— Oh ! mon père !

— Monsieur Robert !

— Allons ! allons ! Vous êtes des égoïstes, comme tous les amoureux.

Mais ces reproches, doux comme des caresses, répondaient si bien à l'insconscience, intuition des jeunes gens qu'ils les repoussèrent faiblement.

La tendresse d'une jeune fille pour son père n'est pas diminuée par l'amour qu'elle a pour son fiancé ou pour son mari. Elle change de caractère, le dévouement reste le même, mais il faut un motif pour que ce dévouement se manifeste. La femme fait presque toujours cession de son individualité, qu'elle la veuille ou non.

Marie n'avait pas échappé à la loi commune ; moins que tout autre au surplus elle ne devait s'y soustraire. Nature aimante et confiante, elle n'avait jamais eu occasion de réagir, aussi s'abandonnait-elle à la vie qu'elle croyait devoir être facile. C'est ce qui explique comment elle ne remarqua pas certains détails qui auraient inévitablement frappé quelque temps auparavant.

A Lyon, si ce n'est pour quelques grandes maisons nouvellement construites, il n'y a pas de concierge. Chaque locataire a dans l'allée, près de la porte, une boîte marquée à son nom et dans laquelle on dépose les lettres. Les Lyonnais, surtout les commerçants, n'oublient jamais d'ouvrir leur boîte. Robert n'y pensa pas ; pour la première fois de sa vie peut-être il négligea cette formalité, qui est plus qu'une habitude. Il fallut que son futur gendre, qui était son premier commis et son associé, s'en acquittât pour lui. Il le fit machinalement, du reste, et sans arrière-pensée.

La boîte ne contenait qu'une lettre à l'adresse de M. Robert, sans le timbre de la poste, et avec la mention : *personnelle*.

Le dépouillement du courrier est chose sacrée ; sans y attacher autrement d'importance, Robert ouvrit cette lettre que lui remit Edouard, et il lut :

« Dimanche, trois heures.

« Mon cher monsieur Robert,

« A quelque heure de jour ou de nuit que vous trouviez ma lettre, venez.

« Affaire de la plus haute importance.

« Demain, il serait trop tard.

« BORDEAUX-VERRIÈRE,

« quai Saint-Clair. »

Robert relut plusieurs fois ce laconique et mystérieux billet écrit d'une main fiévreuse ; l'auteur, dans son trouble, avait aigri la formule de politesse finale.

Mais ce n'est pas là ce qui inquiétait le négociant. M. Bordeaux-Verrière était un des plus importants commissionnaires en soieries ; Robert, en relations constantes d'affaires, avec lui, avait dans cette maison le plus clair de son avoir et le meilleur de son crédit.

Cet appel, conçu dans ces termes, lui parut à bon droit désespéré, il eut le pressentiment d'un nouveau malheur.

C'est avec une impatience à peine dissimulée qu'il dit à sa fille d'activer le diner ; ayant mangé du bout des lèvres, il laissa à peine aux jeunes gens la temps de se faire leurs adieux et il sortit, emmenant avec lui Edouard Courant, son futur gendre. Et dès qu'ils furent dans la rue :

— Un malheur nous menace, mon cher ami, j'en ai grand-peur. Voici la lettre que je reçois de M. Bordeaux-Verrière.

Le jeune homme fut frappé, lui aussi, du ton saccadé de cette invitation ; mais disposé à voir la vie en beau, il s'efforça de calmer les appréhensions de Robert.

— C'est peut-être une grosse opération pour laquelle il a besoin de votre concours.

— Dieu le veuille, dit Robert, dans tous les cas, je désire que tu m'attendes, afin du moins que tu sois immédiatement informé.

Le jeune homme le lui promit, et ils se dirigèrent l'un et l'autre vers le quai Saint-Clair, sur le Rhône.

Edouard s'arrêta dans un café, place de la Comédie ; il devait y attendre son beau-père. Celui-ci, livré tout entier à lui-même, se disait :

— C'est pour sûr une catastrophe commerciale, un malheur n'arrive jamais seul !

II

Les quais du Rhône n'étaient pas encore déserts, c'était un dimanche, et beaucoup de Lyonnais, amoureux de la campagne, comme tous les citadins, reentraient en ville. Les bureaux et les comptoirs, très-nombreux dans ces quartiers, étaient fermés ou paraissaient l'être. M. Bordeaux-Verrière, lui, veillait et attendait.

Son établissement occupait quatre corps de logis d'une vaste maison ; de son cabinet particulier, situé au fond de la cour, il pouvait surveiller tout le personnel qu'exigeait l'énorme manipulation des marchandises sur lesquelles il opérait.

Robert se dirigea d'un pas rapide vers le cabinet du commissionnaire. A peine eut-il poussé la porte vitrée qui y donnait accès, M. Bordeaux-Verrière lui dit :

— Moniaour Robert, vous êtes le seul homme à Lyon en qui j'ai une absolue confiance. Ce que j'ai à vous dire est extrêmement grave ; mais je ne vous ferai pas l'injure de vous demander votre parole d'honneur que, quoi qu'il arrive, vous ne le révélez à personne.

— Je vous écoute, monsieur.

Le commissionnaire, d'une main brusque, ouvrit le grand-livre à une page que marquait une règle de métal. C'était le compte du mercier.

— Vous avez à votre crédit, monsieur Robert, 57,834 francs 90 centimes, dit-il.

— C'est exact, à quelques centaines de francs près

— Pardon, c'est rigoureusement exact.

— Soit.

— Eh bien ! ajouta le commissionnaire, croisant les bras et scandant chaque syllabe ; eh bien ! mon cher monsieur Robert, cette somme, que je crois très-importante pour vous, est absolument perdue, si vous ne m'aidez pas à sortir de l'effroyable situation dans laquelle je me trouve.

Quoiqu'il s'attendit à une fâcheuse nouvelle, Robert tressaillit, son émotion fut si forte qu'il dut se tenir à un meuble pour ne pas chanceler ; il lui fut impossible d'articuler nettement une parole. Son interlocuteur avait sans doute longuement prémédité cette scène ; il reprit en ces termes :

— Je vous le répète, il dépend de vous de ne rien perdre. Je m'explique... Depuis la hausse de la soie, je perds de l'argent, beaucoup d'argent. Bien que la crise fût prévue, je ne la croyais pas aussi imminente et j'avais fait des marchés à livrer considérables. Pour les exécuter tant bien que mal j'ai pratiqué toutes les fraudes connues et inconnues ; de plus j'ai donné en nantissement des ballots factices et simulé d'énormes approvisionnements, afin de maintenir et d'accroître mon crédit ; mes deux récents inventaires sont de pure fantaisie. Une dernière opération devait me relever. J'avais découvert à Marseille un armateur dans une position semblable à la mienne et qui consentait à tenter un grand coup. Il me prêtait un chargement de 500,000 francs assuré par les meilleures compagnies et faisait naufrage. Un naufrage bien exécuté vaut un incendie bien combiné. Le misérable s'est laissé mettre en faillite... Le chargement de salut est là dans mes magasins ; il vaut à peine 1,000 francs d'emballage. Heureusement, j'en ai acquis la certitude, il n'y a pas trace sur ses livres de notre combinaison. Mais plus pressé que lui, j'ai lancé pour cent mille francs de traites sur la maison de Smyrne, à laquelle les ballots étaient destinés. Ces traites seront refusées ; elles retourneront dans huit jours, et si je ne suis pas en mesure de désintéresser le banquier

En présence de l'immensité du désastre, et pendant que le commissionnaire détaillait comme à plaisir son infamie Robert avait retrouvé tout son sang-froid. Il l'arrêta par ces mots :

— Assez, monsieur, c'est une banqueroute frauduleuse !

— Eh bien ! oui. Mais on peut l'éviter, avec un honnête homme dont le nom serait en avant...

— Et vous comptez sur moi ! Quelle opinion vous faites-vous donc de l'honnêteté ?

— Ah ! trêve de remontrances ! Le temps presse. Ma combinaison est sûre, cette fois. Vos 60,000 francs seront sauvés d'abord, et nous courons à la fortune.

Mais Robert avait pris son chapeau. Avec l'autorité d'un honnête homme que l'on outrage, il se retirait.

M. Bordeaux-Verrière le rotint par les deux bras, et d'un ton suppliant :

— Ecoutez au moins ma proposition

— Je n'ai qu'un mot à vous dire, monsieur, reprit Robert, la loi punit des mêmes peines le banqueroutier et son complice.

Dans un mouvement saccadé, il se dégagea et sortit. Le commissionnaire, exaspéré, perdant la tête, se précipita dans la cour. Au lieu de se rapprocher de Robert, il courut vers l'angle extérieur, du côté du quai. Robert ne se méprit pas sur sa tactique. Connaissant les habitudes de la maison, il savait qu'un gros chien de montagne était préposé à la garde de nuit, et il ne douta pas que le commissionnaire ne voulût le lancer contre lui.

Le danger était d'autant plus pressant, qu'il fallait se garer du molosse, et aussi, à cause de la situation de M. Bordeaux-Verrière, ne pas être vu dans cette maison, où sa présence à cette heure pourrait être plus tard incriminée.

M. Bordeaux-Verrière était un homme de quarante à quarante-cinq ans, vigoureux, trapu, de cette forte race de Savoie que l'annexion avait rendue à la France depuis quelques an-

nées. Les Savoisiens sont en général honnêtes et patients, ils montent à la fortune par degrés lentement parcourus ; celui-ci faisait exception à cette règle si honorable, et, comme toujours, l'exception était profondément marquée.

Le commissionnaire du quai Saint-Clair en était arrivé au point critique où la chute est inévitable : son audacieuse tentative de corruption auprès de Robert était le dernier acte précédant la catastrophe.

L'attitude de Robert, en lui faisant perdre tout espoir, le livrait sans défense à sa discrétion.

Alors, l'instinct du montagnard se réveilla, et le commissionnaire, se croyant encore au milieu des montagnes, voulut tirer vengeance de l'homme qu'il considérait désormais comme un implacable ennemi. Son chien allait être son auxiliaire.

Il avait affaire à forte partie.

Robert devina sa manœuvre. Si son adversaire était montagnard, il y avait du sauvage dans sa nature à lui, que les malheurs et le remords avaient domptés et adoucis. Cet homme si doux, si affectueux et si bon avait des retours de violence et d'énergie qui le rendaient terrible. Il arrivait aux confins de la vieillesse et sa grande taille se courbait déjà ; il se redressa en frémissant de colère et retrouva son indomptable vigueur. Les menaces de Lagnol se représentèrent à son esprit ; à tout prix, il résolut de sortir de cette maison sans que l'attention de personne eût été éveillée. Une lutte corps à corps était inévitable, pour empêcher M. Bordeaux-Verrière de crier au voleur, ce qu'instinctivement il redoutait.

Ces considérations et ces calculs avaient jailli de son cerveau comme une fusée aussitôt éteinte.

Le commissionnaire ne l'avait dépassé que de quelques pas, lorsque Robert s'élança d'un bond furieux.

— J'ai ta lettre, dit-il, en abattant sa large main sur son épaule. Si tu appelles, si tu cries, je te dénonce.

— Ah ! maudite lettre, grommela l'autre.

Et se ramassant sur lui-même, il donna contre le mercier une poussée à renverser un taureau. Robert était à la parade, il le saisit à bras-le-corps, et pendant quelques minutes une lutte silencieuse réunit ces deux hommes dans une énergique étreinte. Très-forts l'un et l'autre, il restaient immobiles sur place, ne reculant pas d'une semelle. Leurs membres, pressés outre mesure, craquaient, de leur poitrine haletante ne sortait pas un cri, pas un gémissement ; leur souffle seul, plus rapide et plus saccadé, aurait pu être entendu.

Mais cette scène nocturne n'avait aucun témoin. Le chien même y restait étranger, enfermé dans sa niche, le collier retenu par une solide chaîne ; on ne l'avait pas lâché, ce qui se passait dans la cour ne le regardait pas.

Cependant la lutte devenait inégale. Robert, à force neutralisée, avait l'avantage d'une grande taille. De son menton puissant il pesait sur la tête de son adversaire, qui, se sentant faiblir, appela à son aide les aboiements du chien.

— Turc ! ici, Turc ! cria-t-il.

Et Turc, à la voix de son maître, en sortant de son indolence, s'était élancé en jappant furieusement.

Retenu par la chaîne, le chien fit deux bonds pour l'arracher ; impuissant à la détacher de son anneau, il tira de son gosier un hurlement si désespéré, que Robert fut épouvanté à l'idée que l'on allait accourir. Par un suprême effort, il fit perdre pied à son adversaire et le lança vers la niche, comptant bien qu'il aurait le temps de fuir.

Il avait trop présumé de ses forces. Etourdi par la lutte, secoué jusqu'aux plus légères fibres par la violente tension de ses nerfs, il se sentit pris de vertige et incapable de se mouvoir.

M. Bordeaux-Verrière était allé tombé lourdement sur le pavé ; sa chute, quoique douloureuse, ne lui enleva pas le sentiment de vengeance. Il rebondit sur lui-même et poussant des sons inarticulés de haine et de fureur, il se jeta dans la niche du chien. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, il eut soulevé la chaîne maintenue par un ressort articulé, et le terrible animal, la gueule ouverte, fondit sur sa proie.

Robert sentit passer, de la plante des pieds à la racine des cheveux, un frémissement précurseur de la mort.

Cependant, obéissant à l'instinct de la conservation, qui ne disparaît jamais tout à fait, il se laissa choir au moment où le chien bondissait sur lui la gueule large ouverte, et se traîna vers la porte.

Le chien suivit l'élan qu'il s'était donné et perdit ainsi quelques secondes, laps de temps suffisant pour que Robert se fût glissé sous la voûte du corps de logis.

Le féroce animal eut encore un instant d'hésitation pour reprendre la piste, quand il l'eût retrouvée, Robert était sorti et avait fermé la porte sans que M. Bordeaux-Verrière l'en eût empêché; celui-ci n'avait pas eu la force de se relever, et gisait anéanti, la tête appuyée sur le bord de la niche.

Si le passage eût été livré au dogue, Robert eût certainement été dévoré, car il était tombé sur le trottoir comme une masse inerte. Pendant quelques minutes il entendit le chien sauter contre la porte en aboyant, le gratter de ses pattes, flairer par-dessous et mordre le bois à pleines dents. Puis impuissant, vaincu, le farouche gardien se retira en grondant d'inutiles menaces.

Le quai était alors complètement désert, minuit venait de sonner, à cette heure-là Lyon est tout entier plongé dans le sommeil.

Edouard Courant, l'associé, le futur gendre du mercier, n'avait pas cependant déserté son poste. Après avoir attendu jusqu'à la fermeture du café le retour de Robert, le jeune homme était allé place Tholozan. Adossé contre le piédestal de la statue du maréchal Suchet, il pensait à Marie, sa fiancée, et faisant des rêves de bonheur, sans trop s'inquiéter de la longue station de son beau-père, tant la jeunesse est confiante ! tant l'espérance a de séductions !

Les furieux aboiements d'un chien, que le silence de la nuit et le calme de l'atmosphère rendaient plus bruyants et plus sinistres, attirèrent son attention. Edouard n'eut pas de peine à reconnaître d'où partaient ces aboiements, et agité par un pressentiment de malheur, il courut vers la maison du commissionnaire prêt à donner main-forte à Robert. Dans sa précipitation, il heurta la corps de son futur beau-père étendu devant la porte, et s'étant penché :

— Monsieur Robert, dit-il à mi-voix, m'entendez-vous ?

Robert n'avait pas perdu connaissance, mais il était brisé par les émotions et la fatigue.

— Edouard, murmura-t-il...

Le jeune homme se mit à genoux et pencha la tête vers le sol afin de ne pas perdre une parole.

— Merci, dit Robert touché de cette attention... Ne fais pas de bruit, je ne suis pas blessé ; dans un instant, tu m'aideras à me relever.

— Mais...

— Tais-toi ; je t'expliquerai...

Edouard obéit. Il avait en Robert une foi aveugle et une affection filiale. En attendant les explications promises, il étendit sur lui un pardessus d'été dont il se dépouilla.

Le mercier appartenait à la vigoureuse génération des hommes qui sont des vieillards aujourd'hui et qui n'ont pas besoin, pour se bien porter, de doubles vêtements. Hygiène, luxe ou fantaisie, la mode s'est raffinée, on le voit, le superflu n'est pas toujours inutile.

En s'occupant de ces soins et de ces précautions, Edouard s'aperçut que son futur beau-père avait la tête nue et que même son chapeau n'était pas à ses côtés ; il s'appretait à le protéger contre le froid de la nuit avec un foulard.

— Non, non ; ma tête est en feu, soupira le mercier.

Et, quelques minutes après :

— Je me sens mieux. Partons.

Aidé par le jeune homme, il se releva et essaya à marcher.

— J'aurai la force d'arriver, dit-il. Allons la plus vite possible.

Du quai Saint-Clair au milieu de la rue Mercière il y a un petit quart d'heure de marche. Robert et Edouard ne purent

faire ce parcours en moins d'une heure, tant le malheureux mercier avait le corps endolori.

Enfin ils arrivèrent.

— Surtout ne faisons pas de bruit. Il ne faut pas que Marie soit réveillée, avait recommandé Robert.

Quand ils furent dans sa chambre, il se laissa tomber sur un fauteuil, à bout de forces, non de courage. Sur ses indications, Edouard lui donna un cordial.

La réaction se produisit rapidement. Bientôt le mercier se sentit assez reposé pour raconter au jeune homme le drame de la nuit, et pour lui faire part de la catastrophe qui les atteignait tous. En vain, Edouard le supplia-t-il de se mettre au lit, disant :

— Demain, ne vous fatiguez pas davantage. Puisque vous avez voulu revenir, c'est qu'il n'y a rien à faire là-bas. Demain nous aviserons.

Robert secoua tristement la tête :

— Non, dit-il, il n'y a plus rien à faire là-bas. Bordeaux est un misérable qui m'oblige à te rendre ta parole...

— Que voulez-vous dire ?

— Marie n'a plus de dot...

Edouard Courant ne s'attendait certainement pas à une déclaration aussi catégorique. Bien qu'il fût préparé à des révélations fâcheuses, bien que la position dans laquelle il avait trouvé Robert devant la porte du commissionnaire lui eût paru à juste titre de très-mauvais augure, ces mots : " Marie n'a plus de dot," le frappèrent droit au cœur. Certes, il aimait Marie, et son premier mot fut de protester, non par de grandes phrases, mais par un mot :

— Marie sera ma femme, dit-il, je l'ai juré, et je n'ai qu'une parole. Nous sommes jeunes, et nous travaillerons...

De grosses larmes coulaient des yeux de Robert qui, trop ému pour prononcer une parole, tendit au jeune homme ses deux mains que celui-ci serra avec effusion.

— Mais, reprit Edouard, je crois que vous exagérez. M. Bordeaux-Verrière vous eût il fait perdre tout ce qu'il vous doit, n'avons-nous pas la mercerie, avec ses approvisionnements et sa clientèle?... N'avez-vous pas sur la place un crédit de premier ordre qu'une catastrophe inattendue et imprévue ne saurait ébranler?...

Ce langage du négociant, de l'homme sérieux, valait mieux que les plus ardentes protestations, il produisit sur le mercier une réaction soudaine.

— Tu as peut-être raison, dit-il... mais pour que tu te rendes exactement compte de nos malheurs, je vais te dire ce qui s'est passé.

Robert raconta dans tous ses détails son entrevue et sa lutte avec le commissionnaire du quai Saint-Clair, et comme conclusion :

— Il est probable, dit-il, que Bordeaux a pris la fuite cette nuit ; j'ai tout lieu de craindre qu'il ait, par vengeance, laissé quelques papiers dont la justice s'emparera... Ce projet de traité, dont il m'a menacé et que j'ai refusé de lire... j'ai sa lettre ; ce sera ma justification... Cependant, je ne te cache pas que je suis fort inquiet.

Edouard le rassura de son mieux, et de nouveau lui répéta que, quoi qu'il advint, il tiendrait sa parole.

— Plus que jamais je suis à vous et à Marie, dit-il, en se retirant.

Robert l'attira dans ses bras et la tint pendant quelques minutes étroitement pressé sur son cœur. Il venait de ressentir l'émotion la plus douce qu'il soit donné à un père d'éprouver, celle de reconnaître en son gendre un homme de cœur. Quand il fut seul, quand son esprit condensa en un résumé rapide les multiples événements de la journée :

— Malheureux que je suis, murmura-t-il ; et Lagnol que j'oubliais...

Il se dressa tout d'une pièce, effaré, tremblant, la main tendue vers la porte de sa chambre que le jeune homme venait à peine de fermer. Il voulait rappeler son associé et tout lui avouer, mais il resta comme cloué sur place et le nom d'Edouard

Courant expira inarticulé dans son gosier ; il retomba lourdement dans son fauteuil, et pris sa tête entre ses mains, s'accusant de lâcheté et maudissant la destinée. Si profonde était sa douleur, si désespéré son angoisse, que le suicide lui apparut comme la seule issue possible à sa situation :

— Marie, du moins, ne maudira que ma mémoire... Edouard ne l'abandonnera pas, si je ne suis pas là pour lui faire horreur, murmurait-il.

Et cette idée l'obsédait, persistante, toujours la même ; la ruine, la honte, le déshonneur !

— Mais je veux la voir une fois encore, ma fille bien-aimée... Quand je l'aurai embrassée... la mort est là.

Ayant fait jouer le ressort d'un petit tiroir à secret, le mercier en retira un flacon et, à la lueur de sa lampe, il en vérifia le contenu. Satisfait du résultat de cet examen, il renferma le flacon, et semblable au malfaitour qui tremble d'être surpris, scruta sa chambre d'un regard inquiet et prêta l'oreille au silence de la nuit.

Tout était calme autour de lui, ce qui rendait plus douloureux le choc de ses idées et de ses émotions.

A cette heure suprême où, en proie au désespoir, s'avouant vaincu, cet homme aspirait à la mort, il était irrésistiblement attiré vers sa fille. Il voulait la voir une dernière fois. Un couloir de dégagement conduisait de sa chambre à celle de Marie ; déjà Robert y était entré, quand il crut entendre l'appel du clairon.

À Lyon, lorsqu'un incendie se déclare, les clairons parcourent la ville ; en peu de temps, les sapeurs-pompiers sont réunis ; par la sonnerie même, ils savent dans quel arrondissement le feu fait ses ravages. Robert prêta l'oreille. C'était bien le clairon des incendies qui sonnait.

III

Poussé par la curieuse anxiété qu'un incendie fait naître, Robert n'hésita pas, voulant au moins savoir si le quartier n'était pas menacé. La rue Mercière était déjà très-animée, et l'on se montrait, dans la direction du nord-est, l'horizon éclairé de vives et rougeâtres lueurs.

— C'est au quai Saint-Clair, dit un sapeur-pompier interrogé, qui continua sa course sans s'arrêter ni donner d'explications.

Robert pensa tout de suite que le commissionnaire avait cherché dans l'incendie un expédient de salut. Il ne se trompait pas.

Edouard qui survint presque au même instant :

— Vous savez où, n'est-ce pas ? dit-il à son associé.

— Chez Bordeaux-Verrière ?

— Précisément... En vous quittant je suis allé me promener sur la place des Terreaux. J'avais besoin de grand air et je voulais réfléchir à ce qui nous arrive. Tout à coup j'aperçois par delà de l'hôtel-de-ville le ciel qui rougit. J'ai cru tout d'abord à un phénomène naturel, à quelque aurore boréale. Mais une colonne de fumée s'éleva, mêlée d'étincelles... C'était bien le feu... Je cours prévenir des pompiers : deux hommes sont envoyés en reconnaissance, je les suis... Déjà les quatre corps de logis qui entourent la vaste cour de la maison de commission étaient en flammes... Pendant qu'on organisait les premiers secours, à grand'peine, j'ai pu m'échapper pour venir vous avertir.

— Nous allons y retourner, dit Robert. Attends-moi un instant ; je vais rassurer Marie et je te rejoins.

La jeune fille avait été réveillée elle aussi ; son père la trouva chez lui plus troublée et plus émue de l'aspect inaccoutumé de la chambre de son père, dont le lit n'était pas défait, que de la crainte du feu.

Robert la calma avec un baiser et la rassura sans peine.

Mais, au moment d'aller rejoindre Edouard, une nouvelle perplexité s'empara de son esprit. Pour la première fois, il s'aperçut qu'il était revenu du quai Saint-Clair sans son chapeau. Il se garda bien d'en rien dire à Marie ; il prit un autre

chapeau dans sa garde-robe et sortit, après avoir fait promettre à Marie qu'elle se recoucherait. Mais dès qu'il fut auprès d'Edouard.

— Dans la lutte avec Bordeaux-Verrière, mon chapeau est tombé sans doute ; il a dû rester dans la cour. Dieu veuille qu'il ne nous arrive pas de tout ceci quelque nouveau malheur... Tu as donné l'alarme... Il a trouvé mon chapeau... Allons vite, allons vite au quai Saint-Clair.

Et n'écoulant pas le jeune homme qui s'efforçait de le calmer, il se disait à lui-même :

— Hélas ! je le sens, l'expiation est commencée. Rien ne saurait détourner de moi le châtement...

Il allait cependant d'un pas rapide, comme attiré par l'abîme dans lequel se précipite fatalement l'homme pris de vertige.

La place Tholozan, sur laquelle Edouard Courant et Robert arriverent bientôt, était couverte de curieux dont la mêlée apparaissait fantastique aux lueurs de l'incendie. Ils se frayèrent difficilement un passage et se glissèrent jusqu'au rebord du quai où commençaient les chaînes.

Des pompes en grand nombre étaient en mouvement. Malgré tout l'animation qu'apportaient à leur besogne les sapeurs-pompiers et les travailleurs volontaires, ils ne pouvaient ni les uns ni les autres s'empêcher de contempler cette sublime horreur d'un immense brasier d'où montaient en tourbillonnant des colonnes de flammes et des gerbes de feu.

Edouard Courant et Robert s'étaient glissés jusqu'au principal groupe de pompes établi en contre-bas d'une rampe qui descend jusqu'au fleuve.

Tout en manœuvrant avec une puissante énergie, les sapeurs-pompiers causaient.

— Je vous assure que le feu a été mis, disait à ses camarades un vieux sapeur. Les incendies, voyez-vous, ça me connaît ; celui-ci n'est pas naturel.

— Qui aurait pu mettre le feu ?

— Je n'en sais rien ; mais il paraît que la justice est déjà avertie.

— Oh ! contez-nous ce que vous savez.

— Eh bien ! il paraît que M. Bordeaux-Verrière a trouvé dans la cour de sa maison un chapeau à haute forme que l'incendiaire a sans doute laissé tomber en s'enfuyant.

— Bien, et puis !

— Comment, et puis... Il a remis ce chapeau au capitaine, parbleu ! qui l'a confié au procureur impérial. Demain, on ira chez le chapelier, et c'est bien le diable si on ne découvre pas l'homme qui se couvrait la tête avec.

Le vieux sapeur se mit à rire bruyamment de son mauvais jeu de mots.

Le vieux pompier ne se doutait certainement pas que ses paroles frappaient droit au cœur de l'un des assistants. Robert n'avait pas perdu un mot de cette conversation, bien qu'elle eût été saccadée et fréquemment interrompue par le jeu de la machine.

L'intervention de la justice ne l'avait ni étonné ni ému ; mais quand il eut compris dans quelles conditions elle devait se produire, quand il eut entendu parler d'un chapeau trouvé et de l'usage qu'en avait fait le commissionnaire, il n'eut plus de doutes. Cet homme allait essayer de déplacer les responsabilités et de faire planer sur lui, Robert, une terrible accusation.

Edouard Courant avait compris, lui aussi, tout ce que la situation avait de grave, et essayait d'éloigner son associé. Vainement. Celui-ci s'était cramponné à son bras et, semblable au malheureux qui se repait du récit de ses misères, se penchait avidement vers le groupe des pompiers pour mieux entendre. Il ne put résister à une dernière secousse.

— Ça fera un fameux procès ! C'est moi qui ne manquerai pas d'aller voir en cour d'assises le brigand qui nous fait passer la nuit, conclut un des pompiers.

Edouard sentit le bras du mercier peser lourdement sur le sien. Il l'entraîna de force, et, suivant le chemin de halage, il parvint à le faire sortir de la foule. Robert se laissait con-

diro ou plutôt traîner. Si vigoureux qu'il fût, le jeune homme était épuisé. Quand il eut dépassé le gros des curieux :

— Voulez-vous vous reposer un instant, dit-il ; nous pourrions combiner les moyens de prouver sûrement votre innocence. Robert ne répondit pas.

— Voyons, du courage ; l'erreur sera vite reconnue ; nous démasquerons cet infâme, ce misérable, mon cher beau-père...

Un tremblement nerveux s'empara du malheureux Robert à ces derniers mots. A la morne stupeur qui désolait Edouard Courant succéda une agitation convulsive qui l'effraya sérieusement.

Le jeune homme reprit son rôle de guide, de conducteur et de soutien ; avec des peines et des fatigues infinies, il parvint à traîner ou pour mieux dire à porter le mercier jusque chez lui.

Aidé de Marie, Edouard mit au lit le malheureux Robert, qui, pendant plusieurs heures, fut en proie à une fièvre violente. Dans un moment de calme relatif, il prononça d'une manière inintelligible ces paroles incohérentes :

— Jeudi... midi... cour d'assises... chapeau... Lagnol... chassez-le... infamie... banqueroute... jeudi... midi... 20,000 francs...

La vie du mercier, naguère si calme et si paisible, confinée dans le commerce et la famille, venait d'être troublée par tant et de si terribles événements, que ce malheureux homme était accablé par les coups précipités du sort. Son esprit n'avait pu résister à tant de secousses ; il mêlait dans une confusion incohérente les trois principales causes de ses violentes préoccupations ; les menaces de Lagnol, la banqueroute du commissionnaire, l'incendie et la présomption criminelle qui pouvait résulter de la découverte de son chapeau. C'est pourquoi, dans les moments de demi-lucidité et de calme relatif que lui laissait la fièvre chaude, il répétait, tantôt avec égarement, tantôt d'une voix sombre, tantôt en ricanant, ces paroles :

— Jeudi... midi... cour d'assises... chapeau... Lagnol... chassez-le... infamie... banqueroute... jeudi... midi... 20,000 francs...

La fille de Robert, Marie, se désolait, le croyant complètement fou. Edouard Courant discernait bien quelques-unes des idées qui agitaient son associé, mais il s'efforçait en vain de trouver le lien qui les unissait. Les mots : jeudi, midi, Lagnol, 20,000 francs, n'avaient pour lui aucun sens.

Sur ses pressantes sollicitations, Edouard raconta à sa fiancée les événements de la soirée et de la nuit, évitant, cela se devine sans peine, de formuler clairement les motifs de crainte que Robert avait conçus et à juste titre. Le médecin, un vieil ami du mercier, vint bientôt et rassura complètement les jeunes gens.

Robert ne le reconnut pas ; il n'avait pas conscience de son existence, sa fille même lui restait étrangère. Quand Edouard lui eut tout raconté, le docteur dit :

— Notre cher malade restera probablement dans cet état de somnambulisme jusqu'à jeudi. N'espérez pas obtenir un éclaircissement sur cette échéance de midi qui le domine, ni sur l'individu dont il prononce le nom avec tant de fureur. Dans l'égarément de son esprit, son thème est fait. Il n'en variera pas, et vous l'entendrez répéter les mêmes paroles et dans le même ordre. Mais jeudi, veillez à ce qu'aucun inconnu ne l'approche. Écartez à tout prix le danger. Si Robert passe, sans être inquiété, cet heure qu'il redoute, il recouvrera certainement le calme et la raison... Si, par malheur, ce Lagnol arrivait jusqu'à lui, je ne réponds de rien.

Edouard, moins inquiet, promit d'être attentif et vigilant, et il put dès lors s'occuper du magasin et des affaires, alternativement avec Marie.

La matinée était déjà avancée ; point assez cependant pour qu'on eût remarqué dans le quartier que la mercerie de Robert n'avait pas été ouverte à l'heure habituelle.

Cette circonstance avait vivement frappé, toutefois, un commerçant établi dans la rue, à quelques portes plus loin.

C'était un chapelier. Dès la première heure, un agent s'était présenté chez lui :

— Voici un chapeau qui sort de chez vous, lui avait dit l'agent. Pouvez-vous reconnaître à qui vous l'avez vendu ?

Le chapelier n'avait pas un instant hé-tité. Depuis plus de dix ans, il était le fournisseur de Robert.

— C'est, dit-il, le chapeau de mon voisin le mercier, M. Robert. Mais pourquoi cette question ?

L'agent ne répondit que par un geste de discrétion et se retira, laissant le chapelier méditer la grave question du rôle des chapeaux dans les affaires judiciaires.

On cite des magistrats instructeurs qui, de déduction en déduction, sont arrivés à la découverte de grands coupables à l'aide d'un objet sans valeur laissé sur le lieu du crime. Quand le juge a pour point de départ un chapeau, la piste est toute trouvée. Il est rare qu'un chapelier ne puisse désigner le possesseur d'un chapeau sorti de son magasin ; mais celui-ci, fort intrigué, voulait savoir ce qui était arrivé et pourquoi le chapeau de son client était entre les mains de la justice.

Grande fut sa surprise d'apprendre Robert malade. L'affaire se compliquait. Cette maladie même était-elle vraie ? N'y pouvant tenir, il dit à Edouard Courant la démarche de l'agent judiciaire. Le jeune homme comprit que, pour éviter les commentaires et les cancanes, il fallait dire la vérité. Il raconta la scène violente qui s'était passée entre Robert et M. Bordeaux-Verrière et l'infâme dénonciation de ce dernier.

— Nous sommes sans crainte, ajouta-t-il. L'innocence de M. Robert est trop évidente pour qu'il soit inquiété une minute. Quand la justice saura par quels procédés le commissionnaire a préparé sa banqueroute frauduleuse ; quand elle aura constaté par nos livres que nous perdons environ 60,000 francs, il est certain qu'elle ne nous accusera pas d'avoir mis le feu à la maison du quai Saint-Clair. Quel eût été notre intérêt ? Et dans quel but aurions-nous détruit notre gage et peut-être les titres de notre créance.

Ses raisons étaient excellentes, la grande réputation d'honnêteté, de probité de Robert leur donnaient plus de poids encore.

— Disposez de moi, dit le chapelier en se retirant.

Et il courut aux renseignements. Peu de temps après, il revenait à la mercerie, disant :

— M. Robert peut être sans crainte. M. Bordeaux-Verrière a disparu. On a su qu'il est parti pour Genève.

IV

M. Bordeaux-Verrière était parti sans bagages, sans même une valise, mais le portefeuille bien garni.

A Lyon, la justice et les habitants ne tardèrent pas à se rendre compte de l'immensité du sinistre dès que la disparition du commissionnaire eut été constatée. Ce fut alors un retour d'opinion subit et terrible. Les énergiques efforts des sapeurs-pompiers avait triomphé de l'incendie ; il ne restait qu'un amas de ruines fumantes que les pompiers éteignaient peu à peu et d'où ne s'élevaient plus que des nuages de fumée.

Les négociants de Lyon, presque tous habitant les jolies vilas des environs, rentraient en ville pour vaquer à leurs occupations journalières. Dès qu'ils furent avertis, ils se portèrent au quai Saint-Clair, et de là chez le juge instructeur, inquiets, redoutant une catastrophe commerciale. Leurs craintes n'étaient que trop fondées.

La vérification des livres et des papiers jetés pêle-mêle dans la cour, ne donna que du papier blanc et des registres immaculés, au milieu desquels surnageait, épave sinistre, le projet de traité entre Bordeaux-Verrière et Robert. Le commerce de Lyon fut atterré. Les commentaires irrités sortaient de toutes les bouches en concert de malédictions.

Le nom de Robert n'était cependant mêlé en rien à cette affaire. La justice, et la garantie des citoyens, a des procédés de discrétion grâce auxquels l'instruction poursuit son œuvre sans compromettre personne.

La double présomption résultant du chapeau du mercier trouvé dans la cour et du traité dans lequel son nom figurait rendait l'action de la justice pressante, immédiate.

Elle se heurta malheureusement contre une difficulté insurmontable pour le moment du moins : la maladie de Robert.

Le mercier, plongé dans l'état de somnambulisme que l'on sait, ne connut rien de ces événements.

Son jeune associé, son futur gendre, agit en son nom. Aussitôt qu'il eut appris la fuite de M. Bordeaux-Verrière, il se rendit au près du juge d'instruction, auquel il raconta dans les plus minutieux détails le drame de la nuit.

Quelque extraordinaire que lui parût ce récit, précisément parce qu'il était étrange, le juge le fit relever par son greffier. Edouard Courant signa le procès-verbal sans hésiter, associant ainsi sa destinée à celle de Robert.

Le juge se demanda s'il n'avait pas affaire à de hardis et impudents malfaiteurs, qui payaient d'audace, et il eut la tentation de retenir le jeune homme. Il se ravisa ; pendant que l'associé de Robert faisait sa déposition, il avait envoyé demander au médecin du mercier une attestation de la maladie.

Cette attestation, libellée dans la forme judiciaire ne se fit pas attendre ; le juge y puisa la résolution de laisser Edouard Courant en liberté. Le rapport du docteur se terminait par ces mots : " Jusqu'à jeudi midi, M. Robert restera un corps sans âme."

Cette échéance de jeudi mettait tout en suspens, et dans l'instruction judiciaire, qui restait circonscrite à la faillite frauduleuse de M. Bordeaux-Verrière, et surtout dans la maison de Robert.

Là l'inquiétude était poignante. Edouard Courant s'occupait en apparence de la mercerie avec autant d'activité que d'habitude ; en réalité il était dévoré de doutes, l'esprit constamment tendu, cherchant la solution d'un problème pour lequel il n'avait pas de données.

Marie ne quittait presque pas son père, s'efforçant vainement de rappeler sa raison. Robert assis dans son lit, le corps soutenu par des coussins, restait des heures entières le regard perdu dans le vague répétant à intervalles plus ou moins longs sa mélodie toujours la même.

— Jeudi... midi... cour d'assises... chapeau... Lagnol... chassez-le... infamie... banqueroute... jeudi... midi... 20,000 francs.

Il prenait machinalement la nourriture ou le breuvage que sa fille lui présentait, parfois il s'assoupissait pendant quelques instants, pour se réveiller en sursaut plus fatigué et plus sombre qu'il n'était avant le sommeil.

Quand les jeunes gens se retrouvaient ensemble, ils n'avaient pas de paroles à échanger et se tenaient silencieusement les mains.

Ces quatre jours d'attente leur parurent aussi longs que des années.

Enfin le jour tant redouté arriva ; on l'accueillit comme une délivrance. Mieux vaut un malheur connu qu'un danger permanent et indéfini. Dès onze heures et demie, Edouard Courant pria Marie de ne pas rester à la maison. La jeune fille, pieuse comme toutes les Lyonnaises, se rendit à l'église Saint-Nizier, la plus proche de sa maison ; inutile de dire si ses prières furent ferventes ! Edouard Courant s'installa au comptoir et attendit, pendant que les commis répondaient aux clients et faisaient le service.

À midi précis, un homme entra dans la mercerie, résolument, ou pour mieux dire, impoliment, le chapeau sur la tête.

— Voilà l'ennemi, voilà le Lagnol, murmura Edouard.

L'homme parcourut d'un regard rapide le magasin ; ses traits se contractèrent quand il vit à la place où il croyait trouver Robert, une jeune homme. Si c'était un agent de police ! s'il allait tomber dans un piège ! Mais il reconnut Edouard Courant, et respirant plus à l'aise, il se dirigea vers le comptoir.

— Monsieur Robert ?

— Il est malade, monsieur, et si ce n'est pas une affaire personnelle...

— Ah ! il est malade, ce cher ami... Eh bien dites-lui que c'est aujourd'hui jeudi ; qu'il est midi. Ça le guérira.

— Vous êtes donc M. Lagnol ? interrogea Courant, sur un ton naturel, sans émotion ni épouvante dans la voix.

— Oui, oui, je suis M. Lagnol ; j'ai cet honneur, répondit l'homme.

— Dans ce cas, veuillez prendre la peine de passer dans mon cabinet.

Edouard Courant descendit du comptoir ; ayant ouvert une porte, il s'effaça pour laisser passer le visiteur, comme il eût fait pour tout autre.

Lagnol, toujours sur ses gardes, croyant d'abord que le but de sa démarche était connu, s'inclina profondément, et, avec une politesse affectée :

— Après vous, monsieur. Croyez que je n'en ferai rien.

L'associé du mercier commençait à s'impatienter. Les façons d'agir de cet homme, qui manifestement se moquait de lui, l'irritaient. Cependant il ne se départit pas de son calme et, précédant Lagnol :

— Soit, monsieur, puisque vous l'exigez, dit-il.

— C'est plus sûr et moins trompeur, murmura l'autre, qui ne s'avancait que prudemment, épiait tous les mouvements d'Edouard, examinant chaque objet.

Quand il se fut bien rendu compte de la disposition du cabinet, quand il eut reconnu qu'il n'avait d'autre issue que la porte donnant sur le magasin, il s'assit sans attendre qu'un siège lui fut offert.

— Maintenant, parlons à cœur ouvert, dit-il.

— Je suis à vos ordres, monsieur.

— Voyons, voyons, ne jouons pas au plus fin. Donnez-moi ce que vous savez.

— Je ne vous comprends pas.

— Vous n'avez pas besoin de comprendre : comptez-moi mès 20,000 francs. Robert vous expliquera plus tard, si cela lui convient.

Edouard ne sourcilla pas ; il supporta bravement la violente secousse que lui fit éprouver la brusque demande de 20,000 francs faite sur un ton et avec un air équivalant à : La bourse ou la vie.

— Je suis tout disposé à vous compter cette somme, dit-il, ou à vous donner des garanties ; mais au moins faut-il que je vérifie la créance.

— Quelle créance ? ricana Lagnol.

— En matière commerciale, monsieur, pour moi-même Edouard, les affaires sont toutes basées sur des opérations sérieuses. Je n'ai vu nulle trace sur nos livres d'une dette de 20,000 francs au nom de M. Lagnol. Vous ne trouverez donc pas mauvais que je vous demande votre titre.

— Quel titre ! s'écria Lagnol, qui écarquillait ses yeux outrés mesure.

Puis, comme frappé d'une réflexion nouvelle, il se drapa dans sa majesté.

— Sachez, monsieur, dit-il, qu'entre mon ami Robert et moi, la parole donnée a toujours été plus solide que la meilleure signature.

— Dans ce cas, et puisqu'il s'agit d'affaires personnelles, veuillez attendre que M. Robert soit remis de son indisposition et...

— Il ne sait rien, grommela Lagnol, et fronçant le sourcil, il se releva brusquement :

— Cette plaisanterie dure depuis trop longtemps. Tenez, vous me paraissez un bon jeune homme. Donnez-moi 20,000 francs, tout de suite, sans explications, sans réflexions. Ce sera meilleur marché que de discuter.

— Je ne vous comprends pas, reprit Edouard qui sentait le moment critique arrivé et qui redoutait quelque terrible révélation.

— Ah ! ma foi, tant pis pour Robert, dit Lagnol. On n'a pas le droit d'être malade dans un moment comme celui-ci.

Et se rasseyant :

—Vous croyez donc, naïf jeune homme, que toutes les affaires s'étaient tout au long dans les livres. Cela fait honneur à votre candide honnêteté. Dans quelques années, vous me direz des nouvelles de vos illusions commerciales. Peut-être commencer votre éducation apprenez à connaître votre associé et, si je ne me trompe, votre futur beau-père. Vous vous imaginez qu'il souffre de la maladie que son médecin a désignée sous un nom plus ou moins ronflant. Erreur. Il a peur ; il a peur de moi, Lagnol... Ces vingt mille francs que je viens chercher et que vous me donnerez tout à l'heure, Robert ne me les doit pas, commercialement parlant. Je n'ai ni titre, ni acte de créance ; c'est sa rançon qu'il payera. Car Lagnol, l'homme dépouillé qui vous parle, peut détruire d'un mot le brillant échafaudage de la fortune, de l'honneur, de la considération, du crédit, si péniblement dressé par M. Robert, aujourd'hui commerçant patenté, aimé et estimé, jadis...

Lagnol fit une pause, croyant encore que le jeune homme lui fermerait la bouche et se déciderait à payer son silence. Edouard attendait, de son côté, la fin de la phrase, le cœur horriblement oppressé. Déçu dans son dernier espoir, Lagnol accomplit jusqu'au bout son odieuse dénonciation et ajouta :

—...Jadis mon compagnon de chaîne au bagne de Toulon.

Edouard Courant bondit de son fauteuil, comme s'il eût été soulevé par une pile électrique.

—Misérable imposteur, s'écria-t-il. Vous mentez ! Tu mens !...

Suffoqué par la colère, il resta dix secondes cloué sur place. Son adversaire, qui s'était redressé, lui aussi, barrait le passage : appeler à son aide était aggraver le péril ; laisser cet homme se retirer ne résolvait pas la difficulté. Et s'il avait dit vrai ! Et si vraiment le passé de Robert était criminel !

Ces faits, ces considérations, ces doutes traversèrent confusément l'esprit du malheureux garçon ; et Lagnol faisait peser sur lui un regard sardonique et un sourire de méprisante protection. A cette dernière insulte, Edouard, fou de rage, se précipita sur cet homme qui venait d'empoisonner son bonheur.

Mais, il s'arrêta épouvanté à la vue d'un pistolet à deux coups que Lagnol, décroisant les bras, dirigeait sur lui.

—Pas un mot, pas un cri, pas un mouvement ou tu es mort, dit-il.

Et profitant de la commotion que produit inévitablement un brusque revirement de situation, il sortit du cabinet, dont il eut soin de fermer la porte à clef par un mouvement si rapide et un tour si habile, que les commis du magasin ne s'en aperçurent pas.

Puis il gagna la rue vivement, mais sans affectation. Il avait déjà disparu, lorsque les commis, attirés par un bruit inaccoutumé de coups violemment frappés contre la porte du cabinet, allèrent délivrer Edouard Courant.

Celui-ci était pâle et tremblait de fureur. Il se précipita dans la rue Mercière et de toute la puissance de ses yeux il la fouilla dans les deux sens. Trop tard, Lagnol avait bien positivement disparu.

V

Quand il fut un peu remis des violentes émotions qui l'avaient coup sur coup secoué jusqu'aux fibres les plus intimes de son être, Edouard Courant comprit que son œuvre n'était pas accomplie ; il pensa à son futur beau-père et se rendit à la chambre de Robert. Celui-ci était complètement transformé. Le corps droit et ferme sur le lit, soulevé et arc-bouté sur des bras nerveux, la tête vivement tournée vers la porte, le cou tendu, les yeux brillants, on eût dit la statue vivante de l'anxiété. Dès que le jeune homme parut :

—Ah ! s'écria-t-il, je le savais bien !

Puis, sans attendre la réponse :

—Eh bien ? interrogea-t-il.

Le mercier, Edouard ne s'y méprit pas, maintenant qu'il connaissait le secret de ses doubles préoccupations, le mercier venait de résumer en deux exclamations elliptiques sa joie de retrouver sa famille, que Lagnol pouvait lui ravir, et ses craintes sur les suites de l'affaire Bordeaux-Verrière.

Sa joie était immense ; puisque Edouard était là, souriant et oppressé, c'est que Marie n'était pas loin, c'est que Lagnol n'était pas venu ! Ses craintes, bien moins vives, bien moins sinistres, il les avait exprimées par une simple interrogation, presque indifférente.

La situation était néanmoins délicate pour l'associé de Robert. Devait-il, par une pieuse omission, négliger tout ce qui concernait Lagnol et ne s'occuper que du commissionnaire du quai Saint-Clair ? Ou bien fallait-il provoquer des explications en faisant allusion à la visite du terrible créancier sans titre ?

Edouard adopta le premier parti. Il rassura en quelques mots son associé, disant que la banqueroute frauduleuse de M. Bordeaux-Verrière ne les atteignait nullement dans leur honneur ni dans leur crédit.

—Ne vous inquiétez pas, mon cher père, conclut-il. J'ai fait le nécessaire ; le juge d'instruction attend pour recevoir votre déposition, votre entier rétablissement.

—Merci, dit Robert, qui prit les mains du jeune homme et les serra dans les siennes.

Au même instant Marie entr'ouvrait la porte. La pauvre enfant était pâle et bien émue. Ses yeux gonflés attestaient une fatigue physique et d'abondantes larmes, dont la source n'était pas tarie. Elle se reprit à pleurer, en retrouvant l'un près de l'autre son père et son fiancé, et elle alla s'affaïsser sur le bord du lit.

Par un phénomène étrange, qu'expliquent cependant le caractère sensible et la nature impressionnable du mercier, la vue de sa fille, son émotion, ses larmes ramenèrent Robert à la pensée de son persécuteur. Il contemplait ses deux enfants là près de lui ; sa fille éplorée, son futur gendre, penché vers elle et lui donnant de douces consolations. De grosses larmes roulaient de ses yeux.

Son redoutable secret l'oppressait, lui serrait la gorge, prêt à s'échapper, dût-il se répandre en une lamentable confession. Robert ne put le retenir tout entier, ce secret.

L'accablement de Marie, ses sanglots, son silence, étaient-ils comme l'aveu d'un dévouement que les révélations du misérable Lagnol n'avaient pas amoindri ? Ou bien la jeune fille, ayant redouté pendant plusieurs jours la folie pour son père, était-elle impuissante à manifester son bonheur, autrement que par des larmes ? la joie fait peur... Robert, tourmenté par le doute, bien convaincu que ses enfants avaient recueilli les paroles qu'il prononçait pendant sa maladie et dont il avait le souvenir très-net demanda d'une voix mal assurée :

—Et Lagnol, l'avez-vous vu ?

Edouard fut remué jusqu'au plus profond de son être par cette interpellation ; il comprit tout ce qu'il y avait de douloureux pressentiments dans l'esprit de Robert.

—Non, mon père, répondit-il. Il n'est venu personne qui porte ce nom.

Le mercier fixa bien dans les yeux le jeune homme ; il scruta les replis les plus cachés de sa conscience. Edouard subit sans faiblir cet examen et triompha de cette épreuve. Sa loyale physionomie n'éprouva aucune altération ; son regard resta clair et franc.

En ce moment le jeune homme disposait de la vie du mercier, qui n'eût certainement pas survécu à la certitude de son irréparable malheur.

De sa fermeté dépendait aussi le sort de Marie, qui, avec l'intuition de la femme, avait depuis quatre jours le pressentiment d'un affreux péril dans lequel s'effondrerait son avenir.

Robert et sa fille étaient trop affaiblis par la fatigue physique et par la souffrance morale pour ne pas succomber à une violente commotion.

Marie attendait, la tête baissée, que, par un mot, par un geste, par une explosion de joie son père se reprit décidément à vivre.

Deux minutes passèrent, silencieuses, solennelles. Enfin, par un élan spontané, Robert entourra de ses bras la tête d'Edouard :

—Je te crois, je te crois, dit-il ; tu es un honnête homme, Marie s'était relevée rayonnante de joie et d'espérance ; la main posée sur l'épaule de son fiancé, elle prenait pour ainsi dire possession de son bonheur.

Délicieux retour à la vie, pour cette charmante enfant ; elle en jouit pendant deux jours sans réserve.

Ce répit, la Providence le lui devait bien ; mais ce n'était qu'un court intermède.

Robert, cependant, fut bien vite sur pied. Son organisme n'avait pas été atteint. La santé était revenue avec la raison. Sans doute, il ne se croyait pas délivré de Lagnol ; mais il s'était repris à espérer. Se conformant aux avis du médecin et d'Edouard, il avait fait demander au juge d'instruction chargé de l'affaire Bordeaux-Verrière de le recevoir le lundi...

Le samedi dans la matinée, Robert reçut un ordre immédiat de comparution pour le petit parquet.

Ce n'était plus du tout la même chose :

De témoin et d'accusateur, Robert devenait accusé et dans quelles conditions !

L'assignation qu'il venait de recevoir le rendait, non pas justiciable du juge d'instruction, mais du petit parquet, c'est-à-dire du tribunal de police spécial pour les vagabonds, les malfaiteurs de bas étage, véritables gibiers de prison que l'on pourchasse sans pitié ni merci.

Dieu ne l'accablait pas tout à fait ; ni Marie ni son fiancé n'étaient au magasin lorsqu'un agent de la police secrète était venu le chercher avec l'ordre de le conduire au bureau de police de la rue Luizerne. Cet agent était bon homme, au fond ; la franche et loyale figure du mercier lui inspira la charitable pensée d'éviter la honte d'une brutale arrestation.

—Vous avez dix minutes, lui dit-il tout bas, prenez vos dispositions, donnez vos ordres. Quand vous serez prêt, je vous précéderai de quelques pas dans la rue, au lieu de vous tenir par le bras...

Robert remercia l'agent, qui se mit à examiner avec une attention soutenue une boîte de passementeries. Le mercier mit aussitôt à profit les instants qui lui étaient accordés.

Il écrivit à Edouard :

"Tu as vu Lagnol. Pourquoi ne me l'avoir pas dit ? Je te pardonne ; en agissant ainsi, tu m'as prouvé que ta parole n'est pas un vain mot. Tu as juré d'être le soutien de Marie ; j'ai confiance que, quoi qu'il arrive, tu ne te parjureras pas... Il est possible que nous ne nous revoyions plus. Calme les inquiétudes de Marie jusqu'à demain ; si je ne rentre pas, dis-lui que j'ai été obligé de partir à cause des affaires de Bordeaux-Verrière. Tous les deux, mes chers enfants, les seules affections capables de me rattacher à la vie, si, pour vous conserver l'honneur, je dois mourir, ne me maudissez pas. Moi je mourrai en vous bénissant."

Soulagé par ce demi-aveu, Robert cacheta sa lettre et, après avoir écrit la suscription, la plaça ostensiblement sur le comptoir. Il s'assura que le flacon qu'il avait pris de nouveau après sa guérison était bien dans sa poche et dit à l'agent :

—Je suis prêt à vous suivre.

L'agent répondit de manière à être entendu cette fois :

—Monsieur Robert, je vais donc annoncer que je vous précède de quelques minutes.

Il sortit du magasin, dépassa la devanture et se réfugia dans l'allée d'une maison.

Le cœur humain est plein de mystères et d'apparentes contradictions. Robert, que l'idée seule d'une dénonciation avait rendu presque fou, était calme maintenant et se préparait à affronter la redoutable vérité sans trembler.

L'expiation, dont les prémisses l'avaient terrifié, lui apparaissait comme le dénouement nécessaire de sa vie.

—Mes vingt années de travail honnête me seront comptées par la justice des hommes, pensait-il, de même qu'elles me compteront devant Dieu.

La mort volontaire à laquelle il s'était résolu lui semblait une solution naturelle, inévitable, honorable et pour lui et pour ses enfants. La conduite charitable de l'agent, ses ména-

gements peu ordinaires, le soin qu'il avait mis à ne pas le compromettre, tout lui paraissait de bon augure ; il s'attendait à trouver les mêmes égards auprès du commissaire qui allait l'interroger. Combien il se trompait !

Par une dernière attention, l'agent fit passer Robert par un couloir particulier, et le conduisit directement au bureau du commissaire, sans lui avoir fait traverser la salle commune, dans laquelle grouillait une hideuse réunion de repris de justice, de vagabonds, de voleurs attendant leur tour. Au moment d'ouvrir la porte :

—Monsieur Robert, dit l'agent, je ne sais pas ce que l'on veut de vous ; vous êtes un brave homme : vous avez été le bienfaiteur de ma femme ; sans doute vous l'avez oublié, moi je vous en garderai une reconnaissance éternelle. Permettez-moi d'abord un avis. Ne vous laissez pas intimider par le commissaire. Il est dur et brusque, mais il n'est pas méchant ; le métier qu'il fait, le contact journalier avec des malfaiteurs endurcis et incorrigibles, l'obligent à ne montrer ni complaisance ni pitié. Si vous avez besoin d'un serviteur dévoué, pensez à moi, Jean Ménard. Bon courage.

Le témoignage de sympathie de l'agent de la sûreté fut à la fois agréable et douloureux à Robert.

—Cet homme sait tout, pensa-t-il ; il est reconnaissant et il prit la main de l'agent qu'il serra avec effusion.

La sympathie est un réconfortant malheureusement bien rare ; Robert ne tarda pas à s'en convaincre.

Dès qu'il fut entré dans le bureau :

—Qui êtes-vous ? que voulez-vous ? s'écria la commissaire d'une voix dure.

—Vous m'avez fait appeler, monsieur, répondit Robert. On m'a fait entrer ici. Je suis M. Robert, négociant rue Mercière.

—Très-bien. Vous êtes en rupture de ban.

—Monsieur, monsieur...

—Oh ! ne niez pas, nous sommes parfaitement renseignés.

Et, après avoir feuilleté les pièces du dossier, il en tira une lettre contre laquelle était attachée une fiche, piquée sur une dépêche télégraphique.

Autant Robert était résigné avant d'entrer dans le bureau du commissaire, autant il sentait en ce moment la violence de son caractère se réveiller et s'agiter. Il se contentait toutefois, et d'une voix que l'émotion rendait seulement un peu hésitante :

—Depuis vingt ans, monsieur, j'ai vécu en honnête homme. Il n'est personne dans le quartier, j'oserais dire dans Lyon, qui puisse m'adresser un reproche...

—La n'est pas la question, répliqua le commissaire ; je n'ai pas de temps à perdre ; avouez-vous, oui ou non, que vous êtes en rupture de ban ?

—Eh bien ! oui, dit-il, je suis en rupture de ban. Oui cela est vrai, je l'avoue. Poursuivez-moi condamnez-moi, mais auparavant, je vous demande à vous, monsieur, qui représentez la justice, faites une enquête sur mon compte. Demandez à la chambre syndicale de la mercerie, demandez au tribunal de commerce, demandez à nos voisins, demandez à tout le monde ce que l'on pense de Robert le mercier. Sachez quelle a été ma vie depuis vingt ans, vie de privation, d'abnégation, de dévouement, de charité. Et la justice des hommes n'aurait pas d'indulgence pour un criminel, si grand soit-il, qui s'est imposé une tâche aussi laborieuse et aussi utile !

Le commissaire fut-il troublé par cette apostrophe dont chaque mot s'échappait des lèvres frémissantes du mercier semblable à un lambeau de son cœur ? Peut-être, mais il n'en laissa rien paraître :

—Oh ! dit-il, en ricanant, nous connaissons cette antienne. A vous entendre, messieurs les favorisés de l'intelligence, vous seriez tous des petits saints. Si vous avez pu pendant vingt ans exercer votre commerce, c'est que vous avez été fort habile. C'est que vous avez masqué sous les dehors de la bienfaisance, de la piété peut-être, vos machinations ténébreuses. Parmi les forçats libérés ou évadés, les uns forment l'escadron actif des voleurs, ce sont les moins dangereux, la

police parvient toujours à les saisir. Les autres établis, patentes, honorables en apparence, méditent les expéditions, préparent les coups et font l'office de recéleurs.

Robert s'appuyait des deux mains sur le bureau qu'il serrait convulsivement ; il était livide de pâleur ; sa grande taille se voûtait plus fortement que d'habitude, malgré tous ses efforts de fureur concentrée.

Le commissaire avait noté dans son esprit chacun de ses mouvements ; il ne comprenait plus du tout ; jamais dans sa prière il n'avait rencontré un tel juéciable. Il avait vu des révoltés, des insolents, des forcés même ; des hommes faisant violence sur eux-mêmes pour ne pas éclater, jamais.

C'était un caractère énergique, ce commissaire. Ayant affaire constamment avec des malfaiturs avérés, vis-à-vis desquels l'autorité doit se montrer d'une invincible fermeté, les nuances n'étaient pas dans ses habitudes. Trop avancé pour reculer, il voulut pousser jusqu'au bout son accusation, et regardant bien en face le mercier :

— Vous êtes, ajouta-t-il, dans la catégorie des recéleurs.

Il s'attendait à des dénégations, à quelque explosion de douleur, à un évanouissement peut-être. Point. Ce dernier coup était trop violent et dépassait le but. Une révolution morale s'était accomplie dans l'esprit et dans la conscience de Robert. Quand il eut entendu cette accusation, aussi nettement formulée, ses nerfs se détendirent ; il respira bruyamment.

— J'aime mieux cela, dit-il ; je pourrai du moins et sans peine faire rendre hommage à ma longue et volucraire expiation.

Le commissaire était cette fois profondément remué. Sa surprise était extrême. Bien plus grande fut-elle deux minutes plus tard. Robert de ses deux mains tremblantes fouillait dans toutes ses poches ses mouvements fébriles ; enfin il retira un petit flacon, qu'il jeta sur le bureau.

— Je voulais me tuer, dit-il. J'ai été un grand criminel, et pour conserver l'honneur de ma fille, j'avais pris ce liquide dont chaque goutte est mortelle. Maintenant je veux vivre, monsieur le commissaire ; je veux vivre pour qu'il soit bien constaté que j'ai expié mon crime et que je me suis réhabilité au point de vue humain tout au moins. Ma fille connaîtra ce crime, soit ; elle saura aussi ce que j'ai fait pour le racheter... je suis la victime d'une odieuse dénonciation. Vous l'avez vérifiée, vous en avez reconnu l'exactitude, la dépêche que je vois sur cette lettre me le prouve ; vous êtes dans votre droit en me traitant à l'égal de n'importe quel réfractaire. Faites de moi ce que vous voudrez, monsieur, traduisez-moi devant le tribunal correctionnel, devant les assises, je ne sais pas quelle est la juridiction compétente ; je me défendrai ; j'appellerai s'il le faut toute la ville de Lyon en témoignage. Et l'opinion publique sera pour moi ; elle dira avec ma conscience : " Cet homme a été un grand coupable, mais il a racheté un moment de folie par quinze années de galères, par vingt années de travail, d'honnêteté, par toute une vie de remords."

Robert était transfiguré. Peu à peu sa voix s'était raffermie, et vibrait, puissante, précipitée. Un honnête homme, un homme tout au moins redevenu honnête, et ayant en sa faveur le témoignage de sa conscience, pouvait seul trouver de tels accents. Le commissaire ne savait trop quel parti prendre.

— La justice appréciera, dit-il.

— C'est tout ce que je demande, et dès maintenant, je me constitue prisonnier, répliqua Robert.

Cette déclaration simplifiait la situation. Le commissaire eut profité, sa responsabilité était déchargée par l'initiative du mercier ; il dit à son secrétaire :

— Faites conduire cet homme au dépôt ; on procédera à une enquête d'ici à demain et il comparaitra à onze heures au petit parquet.

Edouard Courant était revenu à la mercerie, un quart d'heure après le départ de Robert. Aussitôt il avait lu sa lettre. Elle était bien vague, et par cela même inquiétante. Edouard voulait s'informer auprès des commis de la direction prise par Robert lorsqu'il était sorti du magasin. Ceût été leur donner l'é-

voil, en leur laissant supposer qu'il y avait un mystère dans la maison, et que Robert n'avait pas confiance en son associé. Il se tut ; par excès de prudence, il resta dans la mercerie pendant plus d'une heure, travaillant comme d'habitude ; il n'avait que bien peu d'espoir de voir revenir Robert, et ce qui l'inquiétait par dessus tout, c'est qu'il ne savait pas de quel côté diriger ses recherches.

Cependant après avoir mûrement réfléchi, convaincu que le mercier était victime d'une dénonciation de Lagnol, il se résolut à faire une démarche au parquet.

A peine avait-il fait quelques pas dans la rue qu'il s'aperçut d'un mouvement marqué de curiosité à son endroit.

Sous le premier prétexte venu il s'arrêta chez un voisin, comme cela lui arrivait souvent ; il était, ainsi que Robert, aimé et estimé dans le quartier. Les compliments d'usage étant échangés :

— Savez-vous que l'on s'occupe beaucoup de vous, dit le voisin. C'est une véritable enquête.

— Il s'agit sans doute de l'affaire Bordeaux-Verrière.

— Probablement. La justice est bien curieuse. Elle sera édifiée. Il y a bien peu de personnes, mon cher Courant, qui rencontrent d'aussi unanimes sympathies. Le monsieur qui est venu de chez moi m'a dit : " C'est étonnant, j'en suis à chercher quelqu'un qui mette la plus légère restriction dans ses éloges."

— Vous nous comblez, mes amis. Robert est le meilleur des hommes ; prenez garde d'en faire un saint.

— Eh ! ma foi !

Il plaisantait, le pauvre garçon, il avait ce courage, et pourtant cette enquête l'épouvantait. Il faut si peu de chose pour changer en hostilité les sympathies du public, lorsque le doute a pénétré dans les esprits !

Dès qu'il put s'éloigner sans paraître trop pressé, Edouard se dirigea en toute hâte vers le palais de justice. Le procureur impérial le reçut immédiatement, et sans même lui laisser le temps de questionner :

— Je devine, monsieur, le motif de votre visite. M. Robert a été retenu en prison sur sa demande. Il est malheureusement certain que la dénonciation dirigée contre lui est vraie ; mais la justice n'est pas inexorable ; elle a des exceptions pour les situations exceptionnelles.

Il n'y avait pas à se tromper : le procureur impérial était acquis à la cause du mercier. La vivacité de sa déclaration, la netteté de son langage le prouvaient. Dans l'expression même de son regard, Edouard Courant crut lire une sorte de sympathie admirative qui n'était pas sans l'embarrasser, car enfin, il ne connaissait pas en entier le secret de Robert.

— Je vous remercie, monsieur le procureur impérial, dit-il ; j'ignore l'accusation dirigée contre mon associé ; mais j'avais la conviction très arrêtée de son innocence ; maintenant c'est une certitude.

— Eh quoi ! vraiment vous ne savez rien ! repartit le magistrat. Mais alors...

Il réfléchit un instant et ajouta en le congédiant :

— Si demain matin, avant dix heures, je ne vous ai rien fait dire, rendez-vous dans mon cabinet.

VI

Edouard Courant sortit du cabinet du procureur impérial tout à fait intrigué et perplexe. Il s'efforçait, en pure perte, de trouver le fil conducteur grâce auquel il se serait dirigé dans ce labyrinthe mystérieux. Ce qui le rassurait, toute-fois, c'est que Robert conservait les sympathies du public, et que la justice lui accordait toute sa bienveillance.

Le mieux était d'attendre l'explication promise pour le lendemain matin. Le jeune homme se résigna à ce rôle passif et rentra chez lui pour prévenir ou pour calmer les inquiétudes de Marie. C'était chose facile. Connaissant les exigences du commerce, Marie ne s'était pas émue de l'absence de son père et de son fiancé. Celui-ci lui annonça que Robert ne rentrerait

pas le soir, à cause d'une opération urgente qui l'appelait hors Lyon.

— Bravo père ! se contenta-t-elle de dire ; pourvu qu'il ne se tourmente pas trop ! Il est encore si faible !

Le soir venu, Marie s'endormit d'un calme et pur sommeil, après avoir prié pour son père. Tout au contraire, Edouard ne put fermer les yeux, Toutes les forces de son intelligence étaient concentrées sur les révélations que le lendemain lui réservait.

— Robert a été au bain, cela n'est pas douteux, mais pourquoi ? Quel crime a-t-il commis ? A quelle époque ? Cet homme a toutes les vertus privées, commerciales et publiques. Il a commis un crime, mais il l'a expié, expié au point que la justice lui rend hommage.

Et sa conclusion était toujours :

— Rien ne m'empêchera de tenir mon serment ; Marie sera ma femme. Je ne demande qu'une grâce, c'est que le passé de son père ne lui soit pas révélé...

Cette nuit fut également une nuit d'insomnie pour Robert.

Etendu sur le lit de camp, il réfléchissait.

Que lui importait la dureté de sa couche à laquelle depuis longtemps, il était déshabitué ! Les meurtrissures de son corps n'étaient rien comparées au déchirement de son âme. Son exaltation était tombée et il se demandait maintenant s'il avait agi sagement en exposant sa fille à de terribles révélations. Cette idée le torturait, et peut-être n'eût-il pas eu l'énergie nécessaire pour persévérer sans la tenue oilieuse et les paroles obscènes de ses compagnons. Ce spectacle opérant une réaction :

— Voilà ce que je serais devenu, pensait-il, si je n'avais pas expié mon crime. J'aurai la consolation d'avoir fait jusqu'au bout mon devoir.

Et, murmurait sa conscience, ma fille ne me maudira pas. Elle aura pitié de mes larmes ; elle me pardonnera...

Puis les doutes reprenaient le dessus, et il retombait dans le désespoir.

Cruelles alternatives, compliquées des remords du crime même !...

Enfin le jour parut, ramenant, comme toujours, un peu de calme et de sérénité.

Dès huit heures du matin, on fit sortir Robert de la salle infecte où il avait couché. Le commissaire l'interrogea de nouveau, avec douceur cette fois.

Le mercier ne voulut pas paraître remarquer ce changement. L'expérience lui avait appris à profiter d'un retour bienveillant sans s'étonner ; un remerciement est une critique indirecte de la conduite première du représentant de l'autorité.

— Monsieur le commissaire, demanda-t-il, auriez-vous l'obligeance de me dire si je passerai aujourd'hui au petit parquet ?

— Oui, ce matin, je vous l'affirme. Je vous ai fait venir auparavant, afin de vous dire que vous pourrez vous rendre au palais de justice seul et libre.

— Merci, monsieur, dit Robert, qui sentait des larmes de reconnaissance lui monter aux yeux.

Il y eut un moment de silence. Robert se taisant, le commissaire reprit :

— N'avez-vous rien à me demander ?

— Rien, je craindrais d'abuser.

— Mais ne vous serait-il pas agréable de passer chez vous avant d'aller au palais. L'audience est pour dix heures et demie. Vous avez deux heures devant vous.

— Permettez-moi, monsieur, de ne pas profiter de l'offre généreuse que vous me faites. Je n'oserais jamais affronter les regards de ma fille, de mon associé, de mes commis, avant d'être fixé sur mon sort.

— Ne désespérez pas, monsieur Robert, conclut le commissaire ; ne désespérez pas, la justice n'est pas inexorable. Mon rôle est maintenant terminé en ce qui vous concerne. Vous êtes encore mon prisonnier jusqu'à dix heures et demie, mais sur parole. Au revoir, monsieur Robert, si vous ne me gardez pas rancune de ma brusquerie d'hier.

Un sourire sympathique accompagnait ces derniers mots. Robert, tant il était ému, ne trouva que de banaux remerciements à adresser au commissaire et il sortit. Il était libre, oui, mais que faire de cette liberté provisoire et de simple tolérance ?

Le mercier hésita. Le grand air le tenta. Que risquait-il ? Sa mésaventure n'était certainement pas connue. Au surplus, ne valait-il pas mieux sortir du poste et quitter la rue Luizerne à cette heure matinale que plus tard ? Cette dernière considération le décida. Il descendit, non sans appréhension ; la rue Luizerne, obscure et tortueuse, était vide. Le mercier se glissa dehors et se dirigea du côté de la Saône, puis il revint par la place des Terreaux.

Tout d'abord il avait été embarrassé de sa personne. Les premiers passants qu'il rencontra l'épouvantèrent ; il crut qu'ils lisaient sa honte sur son front ! Bientôt il se vit saluer par des connaissances et il marcha d'un pas plus assuré. La nature revendiquait ses droits. Depuis vingt-quatre heures, il n'avait fait qu'un seul repas : il eut l'idée d'aller prendre une tasse de chocolat chez Casati ; mais il eut peur d'y trouver Edouard Courant, et il entra dans un café de la place des Terreaux.

Enfin dix heures sonnèrent à l'horloge de l'hôtel de ville. Robert, impatient de connaître le dernier mot de la justice, se rendit au palais et présenta au greffe du petit parquet la citation qui lui avait remise le commissaire.

L'employé, ayant vérifié cette pièce, la remit à Robert, lui disant :

— Veuillez aller au cabinet du procureur impérial.

Robert dut se faire répéter cette invitation, tant il en fut absurdi.

De dégradé en dégradé, d'échelon en échelon, le mercier, remontait à un niveau d'honorabilité que marquait l'exceptionnelle faveur dont il était l'objet. Pour la première fois depuis sa longue expiation, ses remords étaient moins poignants. Tant que son secret était resté profondément enfoui dans son cœur, le crime commis se représentait avec une impérieuse persistance. Quoi qu'il fit, à quelque œuvre charitable qu'il se consacraît, toujours Robert réfrénait les bouffées d'orgueil qui lui montaient au cerveau par cette réflexion : — Travaille, maudit ; humilie-toi.

Mais depuis qu'il défendait pied à pied sa position, l'honneur de sa famille ; depuis qu'il avait senti, sans y succomber, tant de violentes secousses, son âme s'était aguerrie ; il avait conscience de son rachat, de sa réhabilitation.

Au dernier terme de sa campagne judiciaire, il trouvait un double sujet de confiance : l'aménité du commissaire, l'évocation de son affaire par le chef du parquet.

C'est donc la tête moins basse et la conscience plus ferme qu'il se rendit au bureau qui lui était indiqué. On le fit asseoir dans l'antichambre pour attendre la réponse du procureur.

La dernière station ne fut pas de longue durée.

Robert n'avait nulle impatience. Résolu à tout avouer, à tout raconter, il avait renoncé à toute réticence ; il n'avait pas à préparer sa défense ou sa justification : la vérité pure et simple est sans atours.

Quel n'eût pas été son émoi cependant s'il avait su ce qui se passait dans le cabinet du procureur impérial !

Edouard Courant, fidèle au rendez-vous qu'aucun contre-ordre n'avait modifié s'était présenté à dix-heures précises chez le magistrat.

— Je vous attendais, monsieur, lui avait dit le procureur. Il m'échoit aujourd'hui une bien lourde responsabilité et en même temps l'accomplissement d'un devoir sacré. Votre associé, que tout le monde croit le meilleur des hommes et le plus honnête des commerçants, a commis, dans sa jeunesse, un crime pour lequel la loi pénale réserve son plus terrible châtiement... Mais, par sa bonne conduite, par son repentir, il a fait fléchir les rigueurs de la loi... Par sa vie exemplaire, il a conquis l'estime d'une grande ville... La justice connaît le

crime et l'expiation : elle ne veut pas rester armée. Seulement M. Robert s'est soustrait à la surveillance de la haute police ; en un mot, il est en rupture de ban... Mon devoir strict serait de le traduire devant le tribunal correctionnel, je ne le ferai pas ; j'estime que dans certaines circonstances, il est juste de suivre l'esprit plutôt que la lettre de la loi. Que veut-elle en effet ? L'amendement des coupables. Votre associé non-seulement s'est amendé, mais encore il a donné les plus salutaires exemples. C'est ce qui explique pourquoi nous montrons à son égard une exceptionnelle mansuétude... Voilà pour ce qui me concerne, moi, représentant de la vindicte publique. Quand à vous, vous êtes en dehors de notre action. Mais allant au delà de notre rôle solennel et rigide, j'ai cru pouvoir et devoir servir de lien ou de liquidateur amiable, suivant que vous voulez conserver à M. Robert votre affection, ou que vous avez résolu de vous séparer de lui...

Les renseignements que j'ai recueillis m'autorisent à agir énergiquement. Les émotions multipliées éprouvées par M. Robert depuis huit jours nécessitent une solution immédiate et définitive.

—J'ai eu l'honneur de vous le dire, répondit le jeune homme, je n'ai que de très-vagues données sur le passé de mon futur beau-père. Il a fallu l'incendie des magasins de M. Bordeaux-Verrière, succédant à une odieuse tentative de corruption du commissaire du quai Saint-Clair ; il a fallu la maladie de M. Robert, grâce à laquelle j'ai reçu la visite de l'homme qui l'a dénoncé, pour que j'aie eu des commencements de révélation. Je ne sais rien de positif sur le passé. Ce que je sais, c'est que M. Robert mérite toute l'estime et toutes les sympathies dont il est entouré. Quel qu'ait été son crime, ce crime est effacé par une vie exemplaire. Je vous affirme que je me considérerai toujours comme son obligé s'il veut bien m'agréer pour le mari de sa fille, la plus douce et la plus charmante des femmes.

—Réfléchissez bien, monsieur, ne vous laissez pas emporter par l'ardeur généreuse de votre jeunesse. Pensez que vous allez prendre l'engagement de ne jamais revenir directement ou par allusion sur ce terrible passé.

—Je n'ignore pas la gravité de la situation, je suis assez fort pour oublier.

—Vous allez aliéner votre libre arbitre et circonscrire votre avenir.

—Je vous donne ma parole d'honneur, monsieur le procureur impérial, que je suis résolu à confondre ma vie avec celle de Robert et sa fille. Eh quoi ! lorsque la justice pardonne, lorsqu'elle déclare honorable un homme qu'elle avait autrefois flétri, je me montrerais inexorable, moi qui suis son obligé, moi qui ai pris chez lui des exemples d'honneur et de vertu !

—C'est bien, monsieur, vous êtes un honnête homme, dit le chef du parquet, qui tendit la main à Edouard Courant.

Puis, après un instant de silence :

—Ce n'est pas tout ; l'œuvre de réhabilitation partielle et intime à laquelle nous nous vouons ne serait pas complète si l'une des parties intéressées n'y coopérait pas. Croyez-vous que mademoiselle Robert puisse supporter la commotion de la vérité?...

—Oh ! monsieur, par pitié...

—Croyez-bien que j'apprécie comme vous combien est délicate cette situation. Mais n'oubliez pas que la vie est soumise à des péripéties impossibles à prévoir. Si mademoiselle Robert, avant votre mariage ou plus tard, quand elle sera votre femme, apprenait cette redoutable vérité !... Le dénonciateur de M. Robert, la justice n'a pu s'en emparer. Il peut revenir ; il reviendra sans doute, espérant triompher cette fois ; peut-être ne serez-vous pas prévenu à temps. Une brusque révélation la tuerait. Ne vaut-il pas mieux qu'elle sache tout, avec vous pour soutien ?

—Vous avez raison, monsieur, et je vous remercie. Que dois-je faire ?

—Allez chercher la fille de Robert et venez ici avec elle.

C'est ce que fit Edouard Courant. En route il dévoila à sa fiancée la vérité à peu près toute entière : il la prépara du moins à la connaître.

Pour l'aller et pour le retour Edouard, sur l'invitation expresse du magistrat qui craignait une rencontre, avait usé de l'escalier particulier.

Dès qu'ils furent revenus dans le cabinet, le procureur les fit placer dans une pièce contiguë et donna l'ordre de faire entrer M. Robert.

Une dernière surprise était réservée au mercier. Il s'attendait à trouver dans le cabinet du procureur impérial l'appareil sans lequel on ne se figure pas un magistrat, greffiers, gendarmes, appariteurs, et aussi la robe, la toque, de volumineux dossiers.

Point. Le chef du parquet était seul, et portait un costume civil, sévère et simple, la redingote noire de tout le monde. C'était un homme dans toute la force de l'âge ; la gravité de sa physionomie était tempérée par la bienveillance que n'avaient pu parvenir à éteindre les exigences de la vindicte publique.

Robert fut convaincu, dès son entrée, qu'il avait affaire à un homme, non à un magistrat ; qu'il était une individualité, non un justiciable. Ses premiers mots furent des expressions de reconnaissance :

—Permettez-moi, monsieur le procureur, dit-il, de vous remercier de votre miséricordieuse attention. Je suis un grand coupable et je ne mérite pas de faveur ; mais vous avez eu pitié de ma fille, innocente ; de mon associé, très-honnête ; de ma maison, recommandable : merci.

—Tout doux, monsieur Robert ; en votre double qualité de chef de famille et de chef d'industrie, vous avez une situation irrégulière et anormale.

—Puis-je espérer, monsieur, de pouvoir la régulariser ?

—Oui, mais à la condition que vous ferez des aveux complets.



—J'y suis résolu.

—Prenez garde ; nous sommes parfaitement informés.

—Oh ! monsieur, la vérité que j'ai refoulée, dans mon cœur depuis si longtemps, je ne souhaite rien tant que de pouvoir la faire connaître ; je suis prêt à vous raconter ma vie.

—C'est bien, je vous écoute, monsieur Marius de Syras...

L'étonnement du mercier, à l'évocation de ce nom, fut à la fois comique et touchant.

Robert balbutia des mots inarticulés qui ne produisirent aucun son ; ses yeux se dilataient outre mesure ; il penchait le corps en avant : ses mains cherchaient dans le vide... Le mercier fut littéralement bouleversé par ce nom, ainsi prononcé, sans que le magistrat eût paru chercher à produire un coup de théâtre.

Edouard Courant et Marie éprouvèrent le contre-coup de cette émotion. Instinctivement, ils se pressèrent l'un contre l'autre. Marie tremblait de tous ses membres, son cœur sursautait, elle contenait à grand-peine ses larmes. Edouard, plus énergique et mieux préparé à cette triste surprise, s'efforçait de la calmer par de douces paroles.

Quelques minutes passèrent dans un silence douloureux.

—Quoi ! vous savez cela aussi, s'écria Robert en sanglotant.

—Nous savons tout, reprit le procureur : que vous avez commis, à peine majeur, un crime horrible ; que vous l'avez expié par les travaux forcés ; que vous avez obtenu votre grâce par votre conduite admirable, toute d'humilité, de bienfaisance, d'abnégation, d'obéissance ; que vous avez laborieusement reconstitué une famille... Nous savons tout cela. Mais vous n'en êtes pas moins en rupture de ban ; c'est pour cela que vous êtes ici.

—Que dois-je faire, monsieur le procureur impérial ? Je suis résigné à tout, pour que ma fille et mon associé, Edouard Courant ne sachent rien. Envoyez-moi au bague si vous voulez, mais là, secrètement, sans que personne soit averti ; j'ai voulu me tuer, cela m'était facile ; j'ai résisté à la tentation, parce que le suicide laisse subsister tous les doutes, alors surtout qu'un négociant est, comme je le suis, victime d'une banqueroute frauduleuse, après un suicide une victime devient bien vite un complice dans l'esprit des malveillants. Ma fille et Courant auraient été punis par moi, je ne le veux pas, ou plutôt je vous demande en grâce que ces chers enfants ne soient pas atteints par ma honte.

—Calmez-vous, reprit le procureur. Nous ne voulons ni votre mort, ni votre déshonneur. Mais la loi exige impérieusement que vous vous mettiez en règle. Je dois vous dire maintenant que j'ai pris sur moi de vous faire venir dans mon cabinet, c'est-à-dire de vous soustraire à la juridiction compétente, parce que j'ai confiance en vous, parce que votre passé d'expiation me garantit un avenir de loyauté... Je vous indiquerai le moyen de rentrer légalement dans l'ordre.

—Merci, monsieur, merci !...

—Attendez !... Vous redoutez surtout l'effet produit par la vérité sur votre fille et sur votre gendre. Eh bien ! nous vous demandons précisément de la leur faire connaître...

—Je ne pourrai jamais m'y résigner...

—Si cependant ils devaient vous pardonner et par leur dévouement vous aider à oublier...

Trop ému pour répondre, Robert branlait la tête en signe de doute et de négation.

Tout à coup il se redresse, les narines frémissantes...

Un bruit de sanglots a retenti.

Au même instant, le procureur s'étant retourné et ayant fait un signe, Edouard Courant et Marie accoururent et se jetèrent dans les bras du mercier.

—Vous êtes notre père, dirent-ils en sanglotant, nous ne voulons plus savoir si vous êtes bon, vous êtes généreux. Votre passé n'existe pas pour nous.

Le père de famille se débattait contre l'émotion, la joie, le doute, il se défendait contre les douces caresses de ses enfants.

—Non, non, dit-il enfin, je n'accepte pas votre généreux

pardon. Je veux tout vous dire, le mal et le bien ; vous prononcerez ensuite votre arrêt en connaissance de cause.

—Bien, mes enfants, bien, conclut le magistrat. Allez. Je ne suis pas inquiet sur les résultats de votre conférence de famille. Et vous, monsieur Robert, ajouta-t-il, je vous attends demain ou le jour suivant pour régler votre situation.

Le mercier, Edouard Courant et Marie se retirèrent, se confondant en remerciements et résolus l'un à tout dire, les autres à tout oublier.

VII

M. de Syras, ancien armateur, ayant conservé des intérêts dans toutes les grandes entreprises, était riche, fort riche même. Marié sur le tard, il n'avait eu qu'un fils, Marius, et peu après il avait perdu sa femme.

Privé des soins d'une mère, abandonné aux domestiques par un père insouciant, Marius avait été fort mal élevé ; et il n'avait pas tardé, devenu jeune homme, à user et abuser de la vie, si bien qu'arrivé à vingt-et-un an, quand il se trouva en libre possession du patrimoine de sa mère, montant à trois cent mille francs environ, il ne fallait qu'une occasion et qu'un habile exploitateur pour compromettre cette fortune.

L'occasion ne tarda pas à se présenter sous la forme d'un individu nommé Joseph Picaut, faiseur d'affaires plus ou moins véreuses et dans lesquelles la fortune du jeune Marius devait rapidement sombrer ; il s'agissait d'une société appelée "*L'avenir de Marseille*." Une position fort belle et un brillant avenir étaient offerts à celui qui apporterait une grande partie des capitaux. Marius entra dans la société avec tout son avoir et au bout de quelques mois, il ne lui resta plus rien. Il courut alors tous les ennuis des poursuites des créanciers et il ne tarda pas à constater que non content d'avoir englouti le patrimoine maternel, il lui restait 150,000 francs de dettes. Ce n'est pas tout : les affaires de Joseph Picaut n'étaient point claires, et si ces 150,000 francs n'étaient point payés à bref délai, il pouvait y aller de poursuites criminelles dans lesquelles Marius serait sans doute compromis.

Il apporta à son père, tous les papiers, les billets, les quittances et il ne fallut pas longtemps à ce dernier pour se mettre au courant de la situation. Mais M. de Syras fut inexorable. Sa vieille probité commerciale se révoltait de voir son nom mêlé à des entreprises véreuses. Il refusa nettement les 150,000 francs que Marius lui demandait. En vain Marius pria, supplia, se jeta à ses genoux, menaça même de se tuer si son père refusait de le mettre en état de faire honneur à sa signature.

M. de Syras n'attachait aucune importance à cette menace de son fils. Propos de jeune homme ! D'ailleurs la situation n'était pas si menaçante que la croyait Marius et il importait de lui donner une leçon sévère en le laissant pendant quelque temps sous le coup de poursuites qu'il serait toujours facile d'arrêter au dernier moment.

Malheureusement M. de Syras ne tarda pas à devenir sérieusement malade. Il souffrait depuis longtemps de l'asthme, et il subit une crise tellement aigue que le médecin ne fut pas sans inquiétudes.

Marius se constitua le garde-malade de son père ; il l'assistait, le soignait, ne quittait pas sa chambre ; on y avait même dressé un lit pour lui.

Pendant des heures entières, il contemplant son père, assis dans son lit, le haut du corps soutenu par des coussins. Dans cette position seulement, il pouvait respirer.

Bien des jours et des nuits passèrent ainsi ; Marius, d'heure en heure, devenait plus sombre. A plusieurs reprises déjà, une idée sinistre avait traversé son cerveau.

—C'est la faute de mon père !...

Il quittait la chambre alors et se réfugiait dans une pièce voisine où il essayait de lire. Entre les lignes du livre se détachaient ces mots :

—C'est la faute de mon père !...

Il descendait au jardin, se domptait de fatigue, faisant avec

une fébrile persistance des exercices gymnastiques. A la longue se dissipaient ses horribles pensées qui étaient arrivées jusqu'aux plus effroyables tentations...

Mais dès qu'il rentrait dans la chambre du malade il se trouvait imprégné peu à peu par les mêmes idées malsaines, et il repassait par les mêmes crises.

Alors il se redressait hors de lui, décidé à fuir, sous n'importe quel prétexte. Mais M. de Syras dormait, ou du moins était assoupi. Il n'osait pas le réveiller.

Non, il n'osait pas le réveiller. Et cela parce qu'il redoutait pour lui les accès de toux habituels après la moindre secousse.

Dans ces combats, il usait ses forces physiques et sa vigueur morale.

Un soir, son père lui ayant demandé de prendre par écrit une recommandation, il tira son portefeuille de sa poche. Au contact d'un petit renflement, il reconnut un petit flacon de poison qu'il avait acheté pour lui-même dans une heure de désespoir et dont il avait oublié la présence à la portée de sa main. Il ressentit dans tout son être une violente commotion. Il laissa échapper un cri de douleur qu'il fut impuissant à retenir tout à fait et jeta à terre son portefeuille.

—Qu'as-tu ? demanda M. de Syras.

Marius tremblait de tous ses membres. Il dissimula son émotion cherchant son portefeuille que la demi-obscurité de la chambre pouvait ne pas lui permettre de retrouver tout de suite ; d'une voix mal assurée, il répondit :

—Ce n'est rien ; une épingle qui m'est entrée dans l'ongle.

Sa conscience criait, pendant qu'il mentait ainsi :

—Il y a que je suis un misérable, un monstre !...

A partir de ce moment le dénouement ne pouvait que se précipiter. Ou un crime, le plus horrible de tous les crimes allait être commis, ou Marius remportant sur lui-même une grande victoire, fuirait la maison paternelle.

Le jeune de Syras était attiré et poussé par le vertige moral.

L'état de M. de Syras père s'était aggravé graduellement. Le vieillard s'affaiblissait tout les jours ; déjà même il avait cette indifférence d'esprit et de cœur qui est, pour les maladies de langueur, le commencement de la fin. Le médecin prenait à chaque visite la résolution d'avertir son fils ; il retardait tous les jours, sachant que son ami avait fait son testament, espérant au surplus que la nature serait plus puissante que la science. Il voyait Marius constamment attentif, jour et nuit, auprès de son père, il craignait de l'affliger par un avis que le jeune homme considérait comme irrévocable.

Le trop prudent docteur n'eût pas le temps de le donner cet avis qui eût sans doute changé le cours des idées de Marius.

Ce dernier s'enfonçait de plus en plus dans les sinistres méditations. Il ne détachait plus ses regards du lit sur lequel gisait son père, masse inerte maintenant, sans énergie et sans volonté.

Le poison contenu dans le petit flacon serré dans son portefeuille s'attachait à chaque minute avec plus de violence à son être ; il le brûlait. La folie criminelle le torturait au point que, dix fois par heure, il se levait, la main tendue, prêt à verser le contenu du flacon dans la tisane de son père.

On avait établi sur le lit, à hauteur d'appui, une planchette, fixée au montant inférieur, et arrivant jusqu'à portée de la main du malade, qui pouvait s'y appuyer, de solides crampons de fer la soutenant.

La tisane qui lui était destinée occupait invariablement la même place ; un très-petit bol la contenait. Le docteur l'avait ainsi ordonné.

M. de Syras était presque toujours endormi. Au moment où il sortait d'un assoupissement il lui fallait humecter sa bouche, et comme il avait une soif ardente, il avalait d'un trait le liquide placé à sa portée. Le malade, ayant bu, retombait dans son insensibilité, et Marius ou un domestique versait de nouveau de la tisane dans la tasse.

Ce système, qui supprimait les demandes et évitait les pertes de temps, avait été imaginé depuis quelques jours seulement. M. de Syras s'en trouvait très-bien.

Il fut la cause déterminante du malheur de Marius.

Cette petite tasse était son objectif continuel, absorbant, irrésistible. Elle prenait à ses yeux des formes fantastiques ; elle l'attirait. Vainement luttait-il, vainement fuyait-il. Les oreilles lui tintaient, maintenant et il croyait entendre des voix sarcastiques lui crier :

—Lâche !... lâche !...

Ce qu'il souffrit est inénarrable. Le vieux valet de chambre a raconté plus tard qu'il avait pitié de ce pauvre garçon, dont les vingt-deux ans "s'égrenaient comme un chapelet de perles" suivant sa pittoresque expression.

Mais il croyait remplir un devoir sacré en laissant à l'enfant de la maison le soin d'assister jusqu'à son dernier souffle le père de famille.

Hélas ! toutes ces considérations, toutes ces atténuations du docteur et du serviteur allaient aboutir à une catastrophe.

Marius avait été ce jour-là plus sombre que jamais. Aucune parole n'avait été échangée entre lui et son père, qui ne sortait plus que pour boire de sa somnolente apathie.

A la suite d'un suprême combat intérieur, le jeune homme, poussant un juron dans un rugissement, arracha le flacon du portefeuille, le déboucha, en versa le contenu dans la tasse, et le réintégra dans sa cachette. Tout cela par une série de gestes automatiques et, peut-on dire, inconscients.

A la même seconde, M. de Syras père se réveilla, prit la tasse et en avala le contenu.

Avant qu'il n'eût eu complètement conscience de son horrible forfait, Marius avait vu son père ingurgiter d'un trait le liquide empoisonné.

Quand, réagissant sur lui-même, il se précipita sur le lit pour arracher la tasse des mains de son père, il était trop tard.

M. de Syras, cette fois, regarda son fils.

—Je n'ai besoin de rien, dit-il, je suis à ma fin.

Marius balbutia quelques mots inintelligibles.

—Merci, ajouta le malade.

Marius retomba à moitié pâmé sur son fauteuil. La nature, plus forte que sa volonté, produisit une détente dans tout son organisme ; il fondit en larmes et éclata en sanglots. Incapable de se mouvoir, il essaya d'arrêter ce débordement de sensibilité en se tamponnant la bouche avec son mouchoir.

—Ne pleure pas, mon ami : mon tour est venu, disait le vieillard.

Et Marius, luttant contre ses sanglots, se mordait les poings.

Tout à coup le malade fit entendre un râle terrible. Cet homme, qui depuis huit jours n'avait pas voulu être changé de place, se démena dans son lit par mouvements brusques et par soubresauts. De ses deux mains, il comprimait sa poitrine.

—Là ! là ! hurlait-il, je brûle.

Marius avait cessé de pleurer. Soulevé des deux mains, sur les bras du fauteuil, il attendait, haletant. Son père, surexcité par la douleur, était presque debout et hors des couvertures. Il dirigea vers le jeune homme ses longues mains décharnées et qui se recroquevillaient par les contorsions. Ses lèvres, agitaient convulsivement, ses dents claquaient les unes contre les autres en rendant un bruit sourd et caverneux.

Marius éprouvait physiquement et moralement les mêmes souffrances atroces. Son cœur semblait s'être réduit à rien, tant le vide douloureux s'était fait en lui, et à chaque battement précipité de ses tempes, une voix intérieure répondait :

—Maudit !... maudit !... maudit !... maudit !...

Dans un dernier spasme, M. de Syras père jeta sa malédiction :

—Assassin !... parricide !... je te condamne au supplice de vivre !...

Et il s'affaissa, la tête projetée en avant sur la planchette.

Les terribles paroles de la malédiction de son père mourant frappèrent l'intelligence et le cœur de Marius avec la violence d'un coup de foudre.

L'énormité de son crime lui apparut dans toute son horreur. Il poussa un rugissement désespéré et tomba de tout sa hauteur sur le parquet.

Les domestiques de la maison avaient entendu un bruit inaccoutumé venant de la chambre du malade. Le vieux serviteur de M. de Syras, qui avait le privilège d'entrer sans être appelé, se hasarda à ouvrir la porte.

Le silence s'était rétabli profond, absolu ; il prêta l'oreille ; pas un bruit, pas un souffle n'arrivait jusqu'à lui ; il avança sur la pointe des pieds, cherchant à s'habituer à l'obscurité à peu près complète de la chambre ; toujours rien. Il arriva jusqu'au milieu de la vaste pièce, et, à ses pieds, il aperçut la tête de son jeune maître, affreusement pâle et inanimée.

M. de Syras avait perdu sa position, que l'on avait eu tant de peine à trouver.

Le vieux serviteur persuadé que son maître était mort, se mit à genoux et récita les psaumes sacrés ; puis il se pencha vers le jeune homme, et, ayant constaté que son cœur battait, il sortit de la chambre, donna la fatale nouvelle aux gens de la maison et courut chez le médecin.

Celui-ci vint aussitôt ; il était l'ami intime de M. de Syras. C'est à lui que revenait l'obligation d'assister son fils dans les tristes et minutieuses opérations qui suivent une mort.

Pour le docteur, cette obligation, que dès longtemps il avait prévue et acceptée, se compliquait tout de suite de l'évanouissement de Marius. Le vieux praticien en avait bien vu d'autres ! Il savait que le désespoir est rarement éternel et que le temps apporte son calmant à toutes les douleurs. Il fit donc transporter le jeune homme dans sa chambre et recommanda qu'on fit autour de lui le moins de bruit possible.

Puis il s'occupa de son ami, dont la mort ne le surprenait nullement. Il est inutile d'ajouter que la pensée ne lui vint pas que cette mort avait pu être précipitée. Quand un homme est condamné par la nature, quand on s'attend d'un jour à l'autre à le voir s'éteindre, comment croire à un attentat d'autant plus monstrueux qu'il est inutile !

Le docteur était occupé, avec l'aide du valet de chambre, à disposer la pièce mortuaire en chapelle ardente.

Déjà toutes les tasses, tous les bois, toutes les veilleuses avaient été enlevés : le cadavre était étendu ; ses mains avaient été croisées sur sa poitrine ; ses yeux avaient été pieusement fermés.

Marius entra dans la chambre. C'était un spectre ; ses yeux profondément enfoncés avaient l'éclat de l'hallucination ; il avait une pâleur cadavérique qui s'étendait jusqu'à ses lèvres ordinairement d'un rouge vif.

Le vieux docteur courut à lui et l'embrassa avec effusion, l'encourageant à réagir contre la douleur.

—Le dénoûment était fatal, lui dit-il ; c'était une question de jours et d'heures.

Marius tressaillit à ces mots, qui étaient pour lui une nouvelle et écrasante condamnation. Il ne pleurait pas, il ne pouvait pas pleurer, et c'est bien ce qui inquiétait le bon docteur.

Cependant, de ce même temps automatique dont la constatation avait ému le médecin, Marius arriva jusqu'au lit sur lequel gisait le cadavre de son père. Il le contempla un instant, puis il s'agenouilla.

Le docteur respectait cette piété filiale ; il n'eut pas eu de s'en repentir, car il vit bientôt Marius se relever plus calme.

Le malheureux garçon venait de prendre l'engagement solennel de vivre pour expier son crime.

En se réveillant dans sa chambre, seul, l'affreuse réalité lui était apparue dans toute son horreur.

Sa première pensée avait été le suicide. Mais la foudroyante formule de malédiction avait retenti de nouveau dans son cœur.

—Assassin !... parricide !... je te condamne au supplice de vivre."

Et il avait pris la résolution de consacrer sa vie à la mémoire de son père.

Son secret redoutable, il ne pouvait le livrer ; mais revenant au docteur, il lui demanda de vouloir bien l'assister dans cette triste circonstance et l'aider à rendre dignement le dernier devoir à son père.

C'est ce à quoi ils s'occupèrent immédiatement. Les déclarations légales furent faites, les cérémonies religieuses réglées, l'enterrement fut fixé au lendemain après midi. Le docteur exigea que Marius passât la nuit hors de la chambre mortuaire, où le corps fut veillé par des religieuses. Il était guidé par un bon sentiment, mais on verra plus tard que les terreurs de la solitude et de la nuit furent fatales au jeune homme.

Marius supporta courageusement cette épreuve, mais une fois rentré dans le calme de la vie ordinaire, rongé par les remords, il ne put supporter plus longtemps cette existence. Des rumeurs circulaient autour de lui sur la façon singulière dont son père était mort. Enfin un jour une lettre anonyme qu'il venait de recevoir le décida. Elle était conçue en ces termes : "Fuyez, tout est découvert." Il ne put jamais savoir d'où venait cet avertissement, mais sa résolution fut prise : il fit ses préparatifs et se procura un passe-port.

Les indications du signalement se rapportaient à peu près à lui, excepté la taille, qui était un peu inférieure à la sienne.

Il était au nom de Robert (Charles-Louis), né à Marseille le 11 février 1807.

—Va pour Robert, pensa-t-il.

Le passe-port était visé pour Gênes.

Marius, convaincu que son départ par mer, sous un nom supposé, le lendemain de la mort de son père le trahirait, résolut de prendre la voie de terre.

Il consacra la nuit à peu près tout entière à réunir l'argent disponible chez son père.

Heureusement pour lui, M. de Syras avait en caisse des sommes importantes, plus particulièrement de l'or, qui était fort rare à cette époque et que certaines personnes recueillaient et gardaient. Marius trouva dans le coffre-fort de son père pour dix mille francs environ de doubles louis de 48 francs. Il trouva de plus des traites, sur Gênes précisément, sur Constantinople, et surtout sur Smyrne. Il les endossa au nom de Robert, à l'aide de la griffe de son père.

Sa vie matérielle et son existence future à l'étranger étant assurées, Marius prit ses dispositions morales.

Au moment de quitter cette maison, où sa jeunesse s'était écoulée si heureuse et si calme, où il était devenu un grand criminel, tout son passé lui revint à la mémoire.

Dans cette lamentable revue des souvenirs, alors qu'il se rappelait la bienveillante bonté de son père, ses connaissances infinies, son indulgence, il se faisait horreur, il se maudissait à nouveau...

Le moment suprême de la mort se représentait à lui comme une réalité immédiate. Il entendait les terribles paroles qui étaient tombées sur son cœur :

—Assassin !... parricide !... Je te condamne au supplice de vivre !...

Et il se jetait à genoux, implorant un pardon qu'aucune puissance humaine ne pouvait lui accorder.

Brisé par les émotions et par les larmes, il s'assoupit dans son fauteuil. Mais le sommeil ne lui apporta pas le repos.

Ses remords le poursuivirent dans un affreux cauchemar. Il se réveilla couché sur le parquet, son fauteuil renversé.

Evidemment il avait dû faire un tapage affreux en se débattant contre les fantômes évoqués par sa conscience en délire.

Il lui sembla que les domestiques le regardaient avec une certaine curiosité malveillante. Sa chambre était au-dessous des leurs, et il n'eût pas été étonnant qu'ils eussent surpris quelque cri compromettant.

Le malheureux aurait peut-être aussi à éviter les regards de ses serviteurs ! Il fallait fuir, fuir le plus vite possible, le jour même.

Le matin, il fit appeler le vieux valet de chambre de son père et lui remit deux mille francs à titre de reconnaissance de ses long services ; il lui donna de plus une somme nécessaire pour le paiement de deux années des gages des autres domestiques.

Il annonça qu'il partait pour Bordeaux où, dit-il, son père lui avait ordonné de se rendre sans aucun retard.

Une chaise de poste fut commandée. Marius emporta avec lui une seule malle ; encore ne contenait-elle presque que de l'or...

Au moment de partir, le cœur faillit lui manquer.

Il embrassa en pleurant le vieux valet de chambre avec une effusion telle que le postillon dit assez haut pour être entendu : "Quel bon jeune homme !"

Cette exclamation fit honte à Marius. Il s'arracha à l'étreinte de l'homme qu'il embrassait, croyant serrer son père dans ses bras.

La chaise de poste, dont le postillon avait l'itinéraire vrai, partit au galop sur la route de Toulon.

VIII

Marius de Syras, ou plutôt Robert, franchit facilement la frontière italienne ; la situation politique était calme et les relations internationales ne présentaient aucun danger.

A Gênes, où il séjourna trois ou quatre jours, le temps nécessaire au règlement de ses affaires, il parvint sans trop de peine à éviter les rencontres marseillaises.

Mais s'étant embarqué pour Constantinople, il fit un voyage des plus pénibles. Il y avait parmi les passagers deux jeunes Marseillais bavards ; et quand les Marseillais sont bavards, ils ne le sont pas à demi !

Ils flairèrent un compatriote en Marius et l'accaparèrent.

En vain le jeune homme alléguait qu'il avait quitté le pays depuis plusieurs années.

— Ah ! ben ! nous allons vous donner des nouvelles, et de curieuses.

Et avec une volubilité dont ils ne soupçonnaient pas les effets, ils se mirent à raconter par le menu, entre autres histoires, toute l'affaire de Syras.

Ils ne ménagèrent pas le pauvre Marius :

— Comprenez-vous, disaient-ils, un petit imbécile qui n'a pas su attendre quelques jours ! Son père allait mourir de sa belle mort, il l'empoisonne !

— C'est un fou-monomanie, hasarda Marius.

— Pas si fou, répondit l'un des Marseillais, il paraît qu'il s'est enfui emportant tout l'argent.

Malgré la violence de son émotion, Marius avait trop intérêt à être renseigné pour ne pas exciter ses interlocuteurs.

— J'ai connu au collège M. Marius de Syras, dit-il, et je vous avoue que vous m'étonnez beaucoup. C'était un garçon très-doux, plutôt bonasse que méchant.

— On l'a dit aussi ; mais il paraît qu'il a été exploité par un mauvais drôle et un usurier,

— Est-ce qu'on l'a pris, demanda Marius, d'un air indifférent.

— Eh ! non ! je vous ai déjà dit qu'il avait filé.

— Ne vous fâchez pas, cher monsieur ; dites moi, je vous prie, puisque vous êtes si bien instruit, si l'on est sur les traces du criminel. Car enfin, la justice finit toujours par mettre la main sur les coupables.

— Vous êtes encore un drôle de particulier. La justice, mon bon, elle n'y a vu que du bleu. On lui a dit : "Le papa de Syras a été empoisonné par son fils ;" elle a déterré le cadavre ; les médecins experts, Filage et Marpon...

— Comment, ils vivent encore ! mais je les croyais ennemis mortels.

— C'est précisément pour cela qu'on les a chargés de l'opération. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que leur rapport conclut de la même façon. Tout Marseille attend avec impatience pour savoir de quelle manière ils s'y prendront pour se contredire. Ce sera une affaire bien amusante, allez.

— Permettez-vous en parlez bien à votre aïse. Un parricide !...

Ce que Marius devait souffrir, on le comprend sans peine. Cependant, par prudence autant que par intérêt, il devait donner la réplique à ses impitoyables narrateurs.

— Dit-on quelle route a prise le jeune homme ? demanda Marius.

— Ça n'est pas bien clair. Il paraît que les domestiques se sont fait arracher des aveux. Ils ne voulaient rien dire d'abord ; ils pleuraient le pauvre vieux et plaignaient le jeune homme, qui, disaient-ils, "avait failli mourir de la mort de son père." La justice doit savoir la vérité ; mais, en ville, il court deux versions ; d'après l'une, M. Marius serait parti pour Bordeaux ; d'après l'autre, il serait allé à Paris. Il n'est pas malin. Il n'avait qu'à s'embarquer. Une fois sorti du port de Marseille, un homme est sauvé. Il a trente-six chemins à suivre. L'Italie, l'Espagne, l'Égypte, l'Asie, Constantinople... Bien habile serait l'agent qui le rattraperait...

Marius, sérieusement inquiet cette fois, regarda très-attentivement ces deux hommes qui parlaient avec tant d'abandon et qui semblaient si bien instruits. Ils étaient de bonne foi, et n'avaient aucune arrière-pensée. Ils parlaient par habitude, par un besoin naturel d'expansion.

Cette constatation rassura le jeune homme, qui avait cru déjà voir se dresser devant lui deux estafiers de la police chargés de le ramener à Marseille.

Cependant il n'osa pas interroger davantage de peur d'éveiller l'attention de ses compagnons, qui eussent fini par découvrir que M. Robert, — c'est ce nom qu'il avait donné, — s'intéressait bien vivement à cette affaire.

D'ailleurs, depuis plus d'une heure, la conversation roulait sur le même sujet ; il était temps d'en changer. Malgré sa répugnance, il raconta une histoire plus ou moins véridique, et profitant du premier prétexte plausible qui se présenta, il descendit dans sa cabine.

Dès qu'il fut seul, ses nerfs, tendus outre mesure, se détendirent et il pleura. Il pleura longtemps, et pour la première fois peut-être, il éprouva un réel soulagement.

— Dieu ne m'a pas interdit tout espoir de me relever, pensait-il.

Cette idée lui donnait plus de force et plus de courage.

Quelques jours plus tard, on abordait à Constantinople et il se mit résolument au travail, comme commis d'une importante maison de commission de Péra.

Mais il vivait taciturne et renfermé.

On l'avait surnommé d'un mot anglais qui peut se traduire par le "concentré," littéralement : "vivant en lui-même."

C'était vrai ; il vivait en lui-même, le malheureux garçon, que le remords rongea, et qui entendait sans cesse des voix intérieures disant :

— "Ce n'est pas ici qu'il faut vivre et expier, c'est là-bas, à Marseille."

IX

Cette idée de retour devint d'année en année une obsession si impérieuse que bientôt Marius ne put y résister.

Au bout de quatre ans, il partit. La traversée fut longue, très-longue.

Marius devenait de plus en plus impatient à mesure que se rapprochait le terme de son voyage. Lorsque la vigie signala Marseille, il monta sur le pont et il se donna le plaisir de voir grandir la ligne de terre et se développer le vaste et magnifique panorama de notre premier port de commerce.

Ce qui se passait autour de lui ne l'intéressait nullement. Il fut même trop absorbé dans sa contemplation pour remarquer l'arrivée du pilote chargé de conduire le navire dans le port. Le pilote l'avait remarqué, lui, remarqué et reconnu. Il fit part de sa découverte au commissaire spécial qui, d'abord surpris et hésitant, fit bientôt un geste d'énergique dénégation et dit :

— Vous vous trompez, c'est M. Robert, de la maison, John Fiss and Billing, de Péra.

A peine le dénonciateur avait-il livré le secret, de la véritable individualité du voyageur qu'il comprit quelle faute il avait commise. Sa précipitation, son intempérance de langage lui faisaient perdre une magnifique proie. Car si c'était

réellement M. Marius de Syras, comme il le croyait, comme il en était à peu près certain, quelle mine à exploiter, que de primes à recevoir pour payer son silence !

Voilà ce que se disait le pilote quand il eut désigné le parricide. Il était trop tard pour repaier sa sottise, le dénonciateur ne l'essaya même pas, et tout penaud se contenta de dire :

—Mille pardons, l'associé d'une maison aussi honorable... Une ressemblance trompeuse...

Marius confia ses bagages pour l'hôtel des Indes.

Des qu'il fut installé dans l'hôtel, des qu'il eut pris possession de sa chambre, il sortit sans même changer de vêtements. Et vite, toute de suite, sans s'arrêter à noter les modifications survenues, il entreprit la revue matérielle des ses souvenirs.

Il s'éloigna d'un pas rapide dans la direction de la maison de son père.

C'était bien la maison du crime !

La grille était fermée. à travers les tiges de fer jaunies par la rouille, on apercevait de grandes herbes qui envahissaient les arbustes du jardin et enserraient dans leurs lianes les grands arbres eux-mêmes, dont les branches ne poussaient plus que de maigres feuilles.

La porte d'entrée de la maison d'habitation, les fenêtres étaient fermées. Les bois soumis à l'humidité, au soleil, au vent, aux intempéries, sans entretien, se fendillaient et tombaient par éclats.

Il ne s'était trouvé personne pour occuper cette maison ni à loyer ni à titre gratuit ; personne n'avait voulu l'acheter, l'État, dépositaire et administrateur des biens du parricide, frappé de mort civile, avait été obligé de laisser l'hôtel de Syras abandonné.

Ces réflexions terrifièrent Marius.

—Voilà le tombeau de mon nom, se dit-il.

Et tout bas, bien bas, au plus profond de sa conscience.

—Mon père n'est pas vengé ; mon crime n'est pas expié... Dieu sait quel sort m'est réservé !...

Moins confiant, moins sûr de lui, il retourna à l'hôtel des Indes et s'enferma dans sa chambre. Il s'était volontairement replacé à son point de départ. Une rencontre suffisait pour remettre tout en question et il tremblait, se demandant s'il aurait cette fois le temps de fuir.

L'instinct de la conservation, qui n'abandonne jamais l'homme complètement, lui inspirait le regret d'avoir quitté le lieu d'asile où il était en sûreté pour venir s'exposer aux terribles revendications de la justice.

Mais, au fond du cœur, il était résigné à l'expiation effective ; la souffrance physique lui apparaissait comme une délivrance comparée à la torture morale.

A ce moment, cela n'est pas douteux, Marius se croyait encore absolument inconnu à Marseille. Il avait passé inaperçu dans les rues qu'il fréquentait le plus autrefois. Ses calculs étaient donc exacts, lorsqu'il s'était dit que le public l'avait oublié.

Quant au commissaire, il n'eut garde de ne pas profiter de l'avis donné par le pilote. Dès que le navire eut accosté, il appela un de ses hommes apostés à chaque département.

—Connais-tu, lui dit-il, l'affaire de Syras ?

—L'affaire du parricide ? Très-bien.

—Mais la connais-tu dans tous ses détails ?

—Oui, j'ai coopéré à l'instruction.

—Alors, tu en sais assez pour t'assurer si l'homme que voilà est bien Marius de Syras.

—Ah ! baste !... Et que faut-il faire ?...

—Tu le suivras partout et toujours. Dès que tu auras découvert un indice, tu m'avertiras. Si d'ici à deux jours il n'est pas allé rôder autour de la maison de M. Syras, c'est que je me suis trompé.

Cette rapide conversation avait eu lieu dans une cabine de la douane dont la fenêtre donnait sur le navire. C'est par là que le commissaire avait montré le voyageur.

L'agent de la sûreté se mit immédiatement en observation.

Sa surprise ne fut pas médiocre et sa joie fut grande, quand il vit ressortir le voyageur de l'hôtel des Indes presque aussitôt qu'il y était entré. De l'assût toujours ennuyeux, il passa à la chasse active, souvent intéressante.

Pour un homme qui connaissait les antécédents, la course de Marius à travers ses souvenirs eut le plus puissant intérêt.

Lorsque Marius rentra à l'hôtel, l'agent était rayonnant. Il courut au commissariat pour prendre de nouveaux ordres.

Le sort de Marius fut bien vite décidé.

On ne lui laissa même pas le temps de se reconnaître au milieu des multiples pensées qui l'assaillaient, et des torments qui l'étreignaient.

Deux ou trois coups furent discrètement frappés à la porte.

—Entrez, dit le jeune homme.

Un domestique de l'hôtel parut, immédiatement suivi d'un monsieur qui se présenta lui-même, en s'écriant les bras tendus :

—Eh ! le voilà, ce cher Marius !...

Le voyageur eut assez d'empire sur lui-même pour répondre à cette interpellation soudaine :

—Vous vous trompez, monsieur, je ne suis pas la personne que vous croyez.

Mais l'autre le regardant sous le nez.

—Comment ! Tu n'es pas... Vous n'êtes pas M. Marius de Syras !...

—Pas le moins du monde. Je m'appelle Charles-Louis Robert.

L'intrus, loin de se décontenancer, s'assit dans un fauteuil qu'on ne lui offrait pas.

—Voyons, voyons, dit-il, que pour les autres vous soyez M. Robert, parfait, mais vouloir me tromper, moi, un ami !...

Marius était resté debout ; malgré l'envie qu'il avait de jeter cet homme par la fenêtre, ce qui eût aggravé sa position au lieu de la simplifier, il répliqua avec une grande modération :

—Je vous répète, monsieur, que vous vous trompez.

—C'est possible après tout, mais il faut avouer alors que le hasard amène de singulières coïncidences... A peine débarqué à Marseille, vous êtes allé faire une dernière station devant la maison où est mort, empoisonné M. de Syras.

C'en était trop, Marius chancelait. Il balbutia quelques paroles sans suite et s'affaissa anéanti sur son fauteuil.

L'inconnu, jetant son masque, se leva à son tour.

—Monsieur Marius, de Syras, dit-il, au nom de la loi je vous arrête.

Il est des hommes que l'on peut appeler des caractères passifs. L'action, qui va quelquefois jusqu'aux dernières limites de l'audace, n'est pas leur élément constitutif. Ils sont toujours dominés, ou par un être humain ou par un fait.

Marius était de ces hommes-là.

C'est pourquoi, le premier moment de stupeur passé, quand il se vit reconnu, pris et arrêté, non-seulement il ne fit pas de résistance, mais encore, il ressentit comme un soulagement moral et physique.

C'était cette sorte de bien-être relatif que donne la résignation.

—Je suis à vos ordres, monsieur, dit-il à l'agent qui exhiba un mandat d'arrêt dont le commissaire s'était muni à tout événement.

Conduit d'abord au dépôt, Marius fut transféré le jour même à la maison d'arrêt.

Le parquet de Marseille fut bien vite en émoi. Ce n'est pas tous les jours qu'il se produit de ces faits extraordinaires, on est toujours tenté de s'écrier, même quand on est juge, "Que nous veut ce revenant ?"

C'était aussi, un homme qui aurait pu rester à l'abri de toute poursuite, était revenu se livrer sans défense, se soumettre à un terrible rendement de comptes.

Marius fit les aveux les plus complets.

Le juge d'instruction ne put s'empêcher, en terminant son interrogatoire, de lui demander pourquoi il était retourné à Marseille.

L'accusé, qui avait repris son attitude attristée, répondit : —J'ai obéi à une loi fatale, ou plutôt à une voix intérieure qui me disait : "Ton repentir ne sera efficace que si tu vas expier dans la ville même où tu as commis ton crime." La justice, devant laquelle je m'incline d'avance, statuera sur mon sort ; j'avoue sans réticence et avec la franchise d'un homme qui va mourir, que je préfère la certitude de passer en jugement aux transes continuelles que me donne le remords... Ce n'est pas vivre, monsieur le juge, que de porter toujours en soi un mal qui vous ronge, et qui ronge sans détruire... Il me semblait avoir dans le cœur une vrille tournant à vide et emportant dans son éternelle rotation un lambeau de mon être. Aujourd'hui je suis calme et j'attends décidé à tout supporter, à tout souffrir. Ma vie vous appartient."

La conduite du prisonnier ne démentait pas ces paroles,

Marius avait appris, dès les premières heures de sa captivité, que la cour d'assises d'Aix l'avait condamné à la peine de mort par arrêt du mois de mars 1830 ; son affaire fut fixée au rôle des assises du mois de mars suivant.

Sur les conseils de l'aumônier de la prison, Marius avait sollicité l'appui d'un avocat de la cour d'Aix, criminaliste célèbre, et qui avait la réputation d'être un parfait honnête homme, en même temps qu'un fervent chrétien.

En considération du repentir de l'accusé, M^e Chanlaur se chargea de la défense.

—Je ne réponds de rien, avait-il dit. Juré, je vous condamnerais à mort, sauf à intercéder pour vous auprès du roi. Il y a 83 parricides dans les bagnes de France !

Malgré la presque certitude d'une condamnation capitale, M. Chanlaur s'occupa de l'affaire de Syras avec un soin consciencieux qui se changea bientôt en une véritable passion. Chaque jour le cercle de ses investigations s'élargissait ; chaque jour, il découvrait quelque nouvel élément ou pathétique ou touchant pour la défense.

Bientôt il s'aperçut que Marius se désintéressait de sa propre cause ; qu'il écoutait avec effort, recevait d'un air distrait les pièces de procédure et les actes judiciaires, sans les lire. Dès lors, il se fit donner pleins pouvoirs pour agir et il dressa ses batteries de manière à produire, tout au moins, de grands effets d'audience.

Si au palais et dans le barreau cette affaire de Syras excitait la curiosité, le public s'en préoccupait aussi avec beaucoup d'ardeur. Bien qu'il n'y eût pas à cette époque des journaux à l'affût des nouvelles intéressantes et luttant d'indiscrétions, le bruit ne s'en était pas moins répandu, dans la ville de Marseille, que Marius de Syras comparaitrait bientôt en personne devant la cour d'assises pour répondre de l'empoisonnement de son père.

La salle des assises était remplie, jusque dans les plus petits recoins, le jour fixé pour l'ouverture des débats.

Lorsque l'accusé fut introduit, un frémissement parcourut l'auditoire. Il serait odieux de dire que c'était un témoignage de sympathie ; mais, on peut l'affirmer, le sentiment qui agitait la foule n'était pas l'horreur. L'accusé, le coupable avait souffert les tourments d'un remords incessant. S'il était sur les bancs de la justice criminelle, c'est qu'il l'avait bien voulu. La vengeance de la nature avait précédé le châtement de la société.

Voilà ce que l'on se disait, et l'attitude de Marius ne devait pas modifier cette impression.

Vêtu de noir, en grand deuil, l'accusé baissait la tête, affligé, repentant, et non craintif. Il ne posait pas, à l'exemple de certains grands criminels ; il était humble, ainsi qu'il convient, sans hypocrisie ; pour tout dire il était résigné.

L'acte d'accusation, fort long, ne relatait que les faits déjà connus.

L'interrogatoire de l'accusé fut une série non interrompue d'aveux.

L'audition des premiers témoins donna lieu à de poignantes émotions.

Les domestiques de M. de Syras comparurent. En arrivant à la barre, le vieux valet de chambre s'inclina respectueusement devant l'accusé, et d'une voix entrecoupée par les sanglots, il raconta la mort de son maître.

—Je trouvai, ajouta-t-il, M. Marius étendu sans connaissance dans la chambre et je crus tout d'abord qu'il était mort de douleur. Il l'avait soigné avec tant de sollicitude, ne prenant de repos ni jour ni nuit !... Messieurs, pour sûr, il a eu un accès de folie, car il est bon, généreux et doux, mon jeune maître... Il n'aurait pas fait mal à une mouche...

Et il fondit en larmes, le pauvre homme.

Marius sanglotait, lui aussi, et, dans la salle, des larmes coulaient de bien des yeux, bien des poitrines étaient oppressées.

Après un moment de répit, le vieux serviteur continua ainsi :

—M. Marius coucha dans sa chambre, par ordre du médecin—que Dieu ait son âme, il est mort lui aussi, le brave homme !—Le lendemain matin, la cuisinière qui couchait au-dessus vint me dire en confidence qu'il avait fait toute la nuit un tapage d'enfer. Elle l'avait entendu crier des mots sans suite. Elle était descendue pour savoir s'il était malade... Il y avait de la lumière dans la chambre, et sans penser à mal, elle avait regardé par le trou de la serrure... alors elle a vu, messieurs, des choses terribles... et, comme elle était plus près, entendue des paroles abominables...

Il fallut encore laisser reprendre haleine au témoin, que les larmes suffoquaient. Ayant fait sur lui-même un suprême effort, il ajouta, sur l'invitation d'ailleurs très-bienveillante du président :

—M. Marius était debout devant la glace, la figure livide, les yeux hors de la tête ; dans une main à moitié ouverte un petit objet que la cuisinière ne pouvait distinguer ; de l'autre main, fermée avec rage, il se menaçait dans la glace... Il criait : "Assassin !... parricide !... Comment, tu n'es pas coupable !... Et ce flacon, misérable !..." Alors il grinçait des dents et poussait des hurlements affreux... La cuisinière avait eu peur et s'était réfugiée dans sa chambre ; pour ne plus entendre ces blasphèmes, elle s'était enfouie sous ses draps... Le lendemain, je l'ai accompagnée à la porte de notre maître, j'ai entendu et vu à peu près les mêmes paroles et les mêmes choses.

—Quelle a été votre idée ? N'avez-vous pas pensé que M. de Syras avait été empoisonné par son fils ?

—Oh ! monsieur !... Jamais. M. Marius aimait bien trop son père !...

—Et maintenant que croyez-vous ?

Le vieillard fondit en larmes, et d'une voix à peine intelligible, dit :

—Puisqu'il paraît que M. Marius avoue, il faut bien que je le croie... Mais la douleur l'avait rendu fou, monsieur ; il n'avait plus sa tête...

—Accusé, qu'avez-vous à dire ? demanda le président.

—Je ne me rappelle pas les scènes que rapporte cet honnête Baptiste ; mais je les accepte pour absolument vraies. Baptiste est le plus honnête homme du monde. Dans mon malheur, tout indigne de pardon et de pitié que je lui sois, je lui suis très-reconnaissant des marques de sympathie qu'il vient me donner et que je fais remonter à celui-là seul qui les mérite, à mon père.

Ces paroles furent accueillies par un murmure d'approbation que le président dut sévèrement réprimer.

Les déclarations des domestiques avaient été la base du premier procès : elles se produisaient avec d'autant plus de force sur l'esprit des jurés, qu'elles étaient faites à regret et sous la pression de la vérité.

Le raisonnement indiquait certainement qu'il y avait eu folie momentanée ou hallucination. Mais comment expliquer alors la disparition du coupable ? Comment comprendre les préparatifs faits de sang-froid, les règlements de comptes avec les serviteurs de son père ?

Ces déclarations furent la cause déterminante de la condamnation à mort.

Quant aux rapports des médecins légistes et à leurs dépositions, les premières étaient vagues, les secondes si contradictoires, qu'il n'y avait pas à y puiser une conviction.

Le procès criminel touchait fort heureusement à son terme.

Une lutte oratoire s'engagea, ardente, fiévreuse, entre l'accusation et la défense.

—L'indulgence, quand elle atteint ces proportions, devient un encouragement au crime, si surtout, dit-il, elle s'applique à un homme qui n'avait l'excuse ni de la misère ni de l'ignorance.

Le défenseur plaida avec la même conviction les circonstances atténuantes ; il dit les aveux sincères de l'accusé ; il produisit des attestations, disant que pendant quatre années Marius avait mené une vie exemplaire ; il rappela son retour volontaire ; il reprit et développa les dépositions des domestiques de M. de Syras.

—Vous avez devant vous, s'écria-t-il en terminant, une victime expiatoire... La mort serait pour lui la délivrance !... Laissez-le vivre, et il donnera au monde le grand exemple d'une solennelle réhabilitation.

Quand les débats furent clos, quand l'accusé eut été emmené hors de la salle des assises, les assistants se livrèrent à de bruyantes discussions sur le verdict qui serait rendu. Ils avaient le temps d'attendre ; la délibération ne dura pas moins de neuf heures.

Pendant neuf heures les jurés discutèrent ; pendant neuf heures, l'auditoire attendit, commentant avec une extrême vivacité les événements qui s'étaient déroulés devant la cour d'assises.

Enfin, les jurés rentrèrent en séance. Les habitués des débats criminels comprirent tout de suite, à leur attitude, que le ministère public l'avait emporté.

Le verdict ne visait pas les circonstances atténuantes.

En entendant le terrible arrêt, conséquence de ce verdict, Marius baissa la tête et murmura :

—C'est justice ; j'ai mérité la mort.

Dans la foule, il y avait certainement des personnes plus braves que lui.

Cependant, on apprit bientôt que les jurés avaient rédigé et signé un recours en grâce longuement motivé, et cette nouvelle fut accueillie avec une vive satisfaction et comme un soulagement.

M. Chanlaux employa à le faire réussir toute son activité et toute son influence ; il entreprit même le voyage de Paris quelque temps avant le 1er mai, jour de la Saint Philippe, fête du roi. Il fut assez heureux pour rapporter la commutation de la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

XI

Il est bien difficile, quand on n'est pas directement intéressé, de raisonner sur la préférence à donner à telle ou telle peine. Pour un honnête homme, ce n'est pas le châtement qui est redoutable, c'est le remords de la faute commise ; on a eu grandement tort de tourner en ridicule le vers célèbre :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Sous une forme d'une netteté contestable, il y a là une vérité qu'il faut affirmer avec énergie.

Dans le cas particulier de Marius de Syras, la mort eut certainement été préférable aux travaux forcés à perpétuité ; à l'époque où il allait subir cette dernière peine, les bagnes existaient encore et elle était appliquée dans toute sa rigueur.

Aucune torture morale et physique ne lui fut épargnée.

Pour bien comprendre les progrès réalisés dans cet ordre de faits, il est essentiel de retracer le tableau exact de la situation faite aux condamnés ; il faut les suivre depuis la cour d'assises jusqu'au bagne.

Ils étaient d'abord soumis à l'exposition publique.

Attaché à un poteau, portant un écriteau avec cette inscription : *Parricide*, Marius subit les injures et la malsaine curiosité de la foule.

Un condamné qui n'est pas dompté au point d'offrir toutes ses souffrances à la mémoire de sa victime, ce condamné était fatalement agri par la férocité de la foule ; il entrainait en lutte avec la société, et n'aspirait qu'à la vengeance.

Mais, on le sait maintenant, Marius avait fait le sacrifice de son être tout entier ; pas une plainte ne s'élevait de son cœur et ne sortirait de sa bouche, non qu'il fût indifférent et abruti, comme certains malheureux que la misère a rendus insensibles ; il expiait et il voulait expier.

Marius ne devait pas, se démentir dans son œuvre d'expiation ; mais le but, n'était pas si aisé à atteindre.

Il y avait alors trois bagnes, en France : Brest, Rochefort et Toulon. Les deux premiers étaient affectés aux condamnés qui avaient à faire plus de dix ans et au-dessous. Ainsi en avait décidé l'ordonnance royale du 20 août 1828.

Les condamnés de la France entière étaient centralisés à Paris, à la prison de Bicêtre. De là, ils étaient dirigés vers le bagne où ils devaient subir leur peine.

Un entrepreneur avait la conduite et la responsabilité des chaînes de forçats.

On se rendra compte par ce qui va suivre de l'énorme aggravation de peine qui résultait de cette organisation. Il fallait d'abord faire un long voyage pour se rendre à Bicêtre ; il fallait ensuite séjourner quelquefois très-longtemps dans cette infecte prison avant qu'elle ne contint le nombre de condamnés nécessaires pour la formation d'une chaîne.

Marius arriva à Paris dans les premiers jours du mois de septembre 1835 ; il n'en repartit qu'au mois de juillet de l'année suivante. Dix mois enfermé dans un cabanon !... Si, par malheur, cédant à un impérieux besoin de respirer un peu d'air, il profitait de la latitude laissée aux condamnés de descendre dans la cour à des heures déterminées, il était révolté par le cynisme des misérables qui insultaient à tous les sentiments humains, et qui se faisaient une joie féroce de persécuter les repentants. Eh ! tout cela n'est rien comparé aux monstruosité de la chaîne des forçats.

Pour procéder par ordre, voici ce qui se passa pour la chaîne dont fit partie Marius de Syras.

Bicêtre, le sinistre Bicêtre était plein de condamnés ; plus de deux cents attendaient leur départ pour Toulon ; soixante environ, frappés des travaux forcés pour plus de dix ans, devaient être dirigés sur Brest.

Le 19 juillet, à cinq heures du matin, ces derniers furent extraits des cabanons.

Une première escouade de vingt individus fut amenée dans la cour. A tour de rôle, ils furent conduits à un coin pour se débarrasser de leurs vêtements et revêtir le costume fourni par l'entrepreneur du transport ; costume composé d'un pantalon et d'une veste de toile bleue. Hiver ou été, les forçats n'avaient pas droit à autre chose. S'ils ne voulaient pas mourir de froid, ils devaient se munir à leurs frais de vêtements de laine et de flanelle. S'ils étaient sans ressources, tant pis pour eux !

Cette première opération terminée, on fit asseoir par terre, sur un seul rang, les vingt condamnés et on plaça sur leurs genoux une lourde chaîne ; puis commença l'opération du ferrage.

Chaque condamné fut saisi par le cou dans un fort collier de fer du poids réglementaire de quatre livres. Un des gardes de la chaîne maintenait énergiquement la tête du patient pendant qu'un second rivait le collier et y attachait à grands coups de marteau frappés sur une enclume portative, quetenait un troisième garde, une courte chaîne qui se reliait à la grande. Au moindre mouvement en arrière, le condamné pouvait avoir la tête aplatie par un coup de marteau. Il n'avait garde de s'y exposer, mais sa tête congestionnée était horrible à voir.

Cette première escouade de vingt individus formant ce que

l'on appelait un cordon de la chaîne ne donna pas beaucoup de peine à ferrer ; les condamnés, sans être ni doux ni repentants, avaient la conviction que la résistance était inutile et dangereuse.

Quand ils descendirent dans la cour, le cordon parisien était en branle. Ce spectacle leur fut si odieux qu'ils laissèrent percer sur leur visage leur insurmontable répugnance. C'en fut assez pour que ces misérables les injuriassent dans un langage " qui aurait dû faire rougir de honte les pierres mêmes " selon la pittoresque expression d'une relation du temps.

Les trois cordons étant formés, les condamnés furent placés sur une même ligne, et les soldats devant servir d'orte chargèrent ostensiblement devant eux leurs armes, pour bien leur prouver que la moindre tentative d'évasion ou de révolte, on les tuerait comme des chiens.

Chaque cordon fut installé sur une longue charrette, les condamnés assis sur des bancs et dos à dos.

Ce que souffrit Marius pendant le voyage est inimaginable.

L'entrée au bagne de Brest lui parut une délivrance. Là, du moins, le malheureux pouvait s'isoler.

Il n'était plus un homme, il était un numéro : il avait au pied un lourd boulet ; il avait une nourriture insuffisante, mais l'inflexible discipline pesait sur tous les habitants du sombre séjour, et il pouvait écouter les exclamations de sa conscience et se soumettre humblement à ses remords.

C'est ce que fit Marius, ramené tout naturellement à l'idée de l'expiation. Classé tout d'abord parmi les plus grands criminels, assujetti aux plus durs travaux, conformément aux règles du bagne, qui avait dressé des catégories suivant les crimes commis, il ne tarda pas à être bien noté. On remarqua sa docilité, sa douceur, sa constante égalité de caractère.

Sur ces entrefaites, un magnifique navire de l'Etat, *l'Algésiras*, prit feu dans le port de Toulon. Les forçats de bonne volonté, pris parmi ceux qui étaient le mieux notés, furent envoyés au sauvetage. Marius se distingua au premier rang par son intrépidité et sa force physique. Vingt fois il avait traversé les flammes avec une ardeur qui fit l'admiration des matelots et des forçats eux-mêmes.

En récompense, on lui donna le poste difficile et périlleux de payole, c'est-à-dire d'écrivain public du bagne. Le payole est l'intermédiaire entre les forçats et l'administration pour toutes les lettres ; il devient, par conséquent, le dépositaire de tous les secrets. Le payole est un personnage, quand il inspire confiance, sinon, c'est un homme mort.

Marius n'ignorait pas les dangers qu'il allait courir ; mais le poste qu'on lui confiait, outre qu'il était envié, parce qu'il exemptait de tout travail et qu'il donnait au titulaire une haute paye, ce poste le mettrait en situation d'être utile et de rendre service.

Il se prit avec tant de douceur avec les forçats, il mit une telle obligeance à rédiger les lettres de ceux qui ne savaient pas écrire, il fut si sensé dans ses conseils qu'on eut bientôt en lui une absolue confiance. Aussi lorsque, à l'expiration des dix années de bagne, laps de temps rigoureusement déterminé pour une atténuation de peine, le directeur annonça que le No. 5402, le payole était cominué à vingt ans de travaux forcés, un bravo unanime se fit entendre.

Tous les forçats avaient été réunis pour la proclamation des grâces ou totales ou partielles, ainsi que cela se pratiquait toujours. Le commissaire ajouta, au sujet de Marius :

—Le payole a eu pendant dix ans une conduite exemplaire. C'est le seul forçat qui n'ait encouru aucune punition. Nous espérons bien que l'année prochaine, à pareil jour, nous aurons le plaisir de lui donner sa liberté.

Cela se passait après le 1^{er} janvier 1847. Le 1^{er} janvier 1848, Marius de Syras reçut, en effet, sa grâce entière. Son ancien compagnon de chaîne qui avait persévéré, eut sa peine réduite à vingt ans de travaux forcés ; il pleurait comme un enfant et il embrassait avec effusion son libérateur.

Ce fut une scène bien touchante que celle des adieux de Marius au bagne de Toulon.

A presque tous les forçats il avait rendu service ; tous auraient voulu lui témoigner leur reconnaissance ; mais l'attention n'est pas prévue par les règlements, et les gardes-chiourmes y mirent très-vite un terme, au grand soulagement de Marius, que ces témoignages de sympathie gênaient considérablement.

D'ailleurs, il allait être libre ; mais qu'allait-il faire de sa liberté ? Sa bonne conduite lui avait valu des atténuations de peine successives ; sans aucun doute c'était fort méritoire. Mais son passe-port de forçat—pour employer le mot technique, sa cartouche—ne le suivrait pas moins dans le monde.

Et puis il allait être soumis à une résidence fixe sous la surveillance de la haute police pendant toute sa vie, obligation indélébile, celle-là, et que rien au monde ne pouvait annuler. Quelque bienveillance que l'on eût pour lui, il n'était pas possible d'enfreindre la loi. Tout ce qu'on put faire, c'est de détailler dans la cartouche les motifs de la commutation de peine, puis de la grâce.

Marius reçut Nîmes pour sa résidence. Il sortit du bagne emportant un pécule de 700 francs environ. Par grâce spéciale, on lui remit un vêtement bourgeois, et il partit enfin, non sans avoir jeté sur le bagne un regard attristé. Qu'allait-il trouver dans le monde. Comment gagnerait-il sa vie ? Car il n'avait rien, rien que les 700 francs de son pécule.

Les forçats sont repoussés de partout, il le savait et il n'allait pas tarder à en faire l'expérience. Grâce à son vêtement, il fut peu inquiété sur la route. Quelques gendarmes seulement, habitués à dépister les forçats évadés, eurent la curiosité de savoir si cet homme, qui portait les cheveux si courts, n'était pas un gibier du bagne ; il fut obligé d'exhiber son passe-port, et à la vue de cette grande pancarte jaune, un mouvement de répulsion se manifesta chaque fois.

Marius évita Marseille. Qu'y eût-il fait !

Quand il arriva à Nîmes, après avoir rempli les obligations imposées par la surveillance de la police, il chercha de l'ouvrage. Vainement il frappa à tous les ateliers de corderie ; de partout on le repoussa. Il se proposa pour de pénibles travaux ; on l'embaucha à deux ou trois reprises ; mais dès qu'on apprenait sa qualité de forçat libéré, le vide se faisait autour de lui, et le patron le renvoyait.

—Comment vivrai-je, lorsque j'aurai épuisé mon argent ? pensait-il.

Il était décidé à fuir, au risque d'être repris par la police, et à aller dans quelque grande ville, où il pourrait se cacher sous un nom supposé. Il voulait gagner honnêtement sa vie, à n'importe quel travail ; mais encore fallait-il trouver à travailler !

Cette idée s'était ancrée dans son esprit, il n'attendait qu'une occasion favorable, lorsque la Révolution du 24 février éclata.

Pendant les premiers jours qui suivirent la chute du roi Louis-Philippe, il y eut dans toutes les administrations un assez grand désarroi. Marius en profita pour s'échapper de la ville. Il arriva sans être inquiété jusqu'à Tarascon ; là il fut assez heureux pour prendre passage sur un bateau en partance pour Lyon.

XII

Marius fut convaincu dès son arrivée qu'il pouvait largement gagner sa vie sur le port de Lyon, soit comme portefaix, soit comme commissionnaire.

Il se présenta sous son ancien nom de Robert, qu'il ne devait plus quitter ; il était fort et vigoureux, on accepta volontiers ses services et il se mit immédiatement à l'œuvre. Le travail était pénible, mais il avait du travail ; c'est tout ce qu'il demandait.

Pour manier des ballots de soie et des caisses, il ne faut que de la force. Robert y ajoutait l'intelligence, la bonne volonté et la politesse : il fut bien vite remarqué et recherché ; il se fit une clientèle sans exciter la jalousie parmi les portefaix, qui reconnaissaient sa supériorité, et qui d'ailleurs au-

raient été mal venus à se plaindre, Robert les associant à tour de rôle à ses grosses opérations.

Tout allait donc pour le mieux, et ce malheureux homme trouvait enfin le repos dans le travail ; il gagnait beaucoup plus d'argent qu'il ne lui en fallait pour vivre, et il faisait des économies.

Malheureusement, le va-et-vient des négociants marseillais à Lyon était considérable. Plusieurs fois il avait reconnu des commerçants avec lesquels il avait été jadis en rapport. Plusieurs fois, reconnu Marseillais à son accent, qui persistait malgré tout dans son langage, on l'avait interrogé, et il avait échangé en provençal les plaisanteries d'usage entre Marseillais qui se rencontrent.

Les quinze années passées dans les prisons ou aux bagnes avaient transformé ses traits et sa physionomie. Il était peu probable que jamais quelqu'un découvrit sous la blouse de Robert le portefaix, l'élégant fils de famille, le prodigue Marius de Syras.

Cependant il eut peur ; il prétextait une souffrance intérieure, suite d'un effort, et il alla s'établir commissionnaire à poste fixe dans la rue Mercière, en face des magasins d'un de ses premiers et plus importants clients. Le commissaire du coin des rues n'attire l'attention de personne ; il remplit le mandat qu'il reçoit et retourne à ses crochets avec lesquels il se confond. Robert, grâce à sa discrétion, à sa constante bonne humeur, à sa complaisance, ne tarda pas à être avantageusement connu dans le quartier.

Le grand établissement sous la protection duquel il s'était placé l'occupait presque constamment ; ses petites affaires continuaient à prospérer. Plusieurs bonnes aubaines lui étaient échues ; il rendait presque tous les jours des services, accomplissant à lui seul des travaux de transport qui eussent nécessité trois ou quatre hommes : il était exact, régulier, sobre ; on l'aimait et on l'estimait.

Déjà M. Delpont, le chef de la grande maison qui lui donnait le plus de travail et de bénéfices, lui avait fait entendre qu'il l'aiderait volontiers à s'établir, quand il croirait pouvoir tenter un petit commerce.

La terreur de son redoutable passé ne lui permettait pas d'y penser. Mais un événement imprévu allait changer le cours de ses idées et mettre à l'épreuve ses résolutions de dévouement et de charité. Robert habitait un petit réduit à l'étage le plus élevé de la maison au coin de laquelle il s'était établi commissionnaire.

La nuit venue, il entra dans sa chambre et passait plusieurs heures à lire et à travailler.

Un soir, il remontait chez lui. L'escalier était obscur, et le commissionnaire qui n'avait rien à craindre, ne s'était pas prévenu d'une lumière. Arrivé au palier de l'étage au-dessous du sien, il heurte du pied contre un obstacle ; en même temps une forte odeur de charbon le saisit à la gorge. Robert se penche, et, de la main il cherche à reconnaître ce qui lui barre le passage. Sa main rencontre une figure humaine, il palpe et ne tarde pas à s'assurer que c'est une femme.

Une femme évanouie !... L'odeur du charbon !... Evidemment il y a là un mystère qu'il est peut-être charitable de ne pas ébruiter. Il ne craignait pas que le charbon attirât les locataires. A Lyon, tout se fait au charbon ; la ville est pour ainsi dire saturée des émanations carboniques ; les hygiénistes prétendent même que c'est à cela que la seconde ville de France doit sa salubrité. Le charbon neutralise les effets du brouillard. Mais Robert ne pensait pas à cela en ce moment ; il gravit rapidement les quelques marches qui le séparaient de sa chambre et redescendit aussitôt avec une chandelle allumée.

C'était bien une femme qui était étendue sur le carreau, une ouvrière assez jolie que Robert connaissait pour avoir échangé quelques paroles de bon voisinage. Le commissionnaire pénétra dans son petit appartement. Les fenêtres étaient hermétiquement closes ; au milieu de la chambre, un réchaud allumé.

Robert s'empressa de donner de l'air par toutes les fenêtres ;

il jeta le charbon dans le grand récipient du fourneau de la cuisine ; et quand les miasmes délétères eurent été chassés, il prit dans ses bras la jeune fille et la déposa sur son lit. Elle était pâle, mais son cœur battait, bien certainement, elle reviendrait bientôt à elle ; puisqu'elle avait eu la force d'aller ouvrir sa porte, puisqu'elle avait respiré de l'air naturel, elle était sauvée. Robert jugea donc inutile de donner l'éveil et d'appeler un médecin. Il s'agissait sans aucun doute d'une douleur morale bien plus que d'une souffrance physique.

À peine revenue à elle la jeune femme raconta à son sauveur la triste nécessité qui l'avait poussée à cette extrémité. Elle était sauvée avec un enfant en bas âge, son mari venait de mourir après une cruelle maladie qui avait épuisés presque toutes leurs ressources, se voyait réduite à la misère elle et son enfant, elle avait préféré en finir avec l'existence.

Robert lui offrit alors son assistance et comme elle refusait, accepter lui dit-il, vous n'avez rien à craindre d'un pauvre homme comme moi.

— Elle sourit, et, tendant la main à cet homme qui se faisait pour elle si petit, tout en étant si généreux, elle lui dit :

— Je vous le jure, mon ami ; je vivrai. Quant à vous, vous verrez comment une femme telle que moi sait être reconnaissante.

Robert se retira tout heureux ; quoiqu'il eût mal dormi, il se donna à peine le temps de se débarbouiller, lui si propre d'habitude et si soigné dans son pauvre et grossier costume, et il descendit quatre à quatre l'escalier pour aller reprendre sa place.

Son retard causait presque un émoi dans le quartier. Lorsqu'il parut, Robert fut questionné :

— Avez-vous été malade ?

— Que vous est-il arrivé ?

Le pauvre brave homme avait des larmes de joie et de reconnaissance plein les yeux. C'est si bon de se sentir aimé et estimé, surtout lorsqu'on a tant de motifs que le commissionnaire pour redouter quelque révélation !

Un quart d'heure s'était à peine écoulé, lorsque Juliette Béraud — c'était le nom de la pupille volontaire de Robert — passa près de lui, pour lui dire, avec un sourire encore voilé par la tristesse :

— Vous le voyez, je tiens ma promesse ; je vais à l'atelier,

— Bien, mon enfant ; du courage.

Et il la suivit du regard jusqu'à ce qu'elle eût tourné le coin de la place des Terreaux.

Juliette se retourna, et, d'un signe de tête, dit au revoir au commissionnaire, qui se sentait un homme tout autre, tout nouveau. Il se mit au travail avec plus d'ardeur que jamais.

C'est pour deux que je travaille, pensait-il.

Il croyait agir en père ; mais de jour en jour, il le sentait bien, sans oser se l'avouer, c'était de l'amour qu'il éprouvait.

Tous les soirs, il passait une heure dans la chambre de Juliette ; tous les matins, elle lui adressait quelques bonnes paroles.

Un soir, comme elle revenait de l'atelier le cœur gros, Robert lui demanda la cause de son chagrin. C'est, lui répondit-elle, qu'elle avait donné son enfant à garder pour aller travailler et elle avait tout lieu de croire que la petite était mal soignée et maltraitée.

Il ne faut pas travailler, lui dit-il ; je gagne assez pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre enfant. Si j'osais, Juliette, vous demander de devenir ma femme ?

À ces paroles, la jeune femme tout émue lui sauta au cou pour toute réponse. Le mariage décidé, Robert avertit M. Delpont, ce bon négociant qui s'intéressait à Robert ; il avait appris sa charitable action pour Juliette Béraud, et M. Delpont compléta son œuvre en prêtant au futur ménage une somme de dix mille francs destinée à la création d'un petit fonds de commerce. Dès le lendemain, le commissionnaire entra chez M. Delpont pour apprendre les secrets de la mercerie.

Six mois plus tard, le mariage de Robert et de Juliette Béraud était célébré.

Robert loua un magasin peu éloigné de la grande maison de M. Delpont, comme s'il eût voulu rester sous sa sauvegarde. Il fit d'abord le commerce de détail, admirablement aidé et secondé par Juliette qui avait toutes les qualités d'une femme d'intérieur et d'une commerçante.

Bonne, prévenante dans son intérieur, aimable, patiente, complaisante à son comptoir, elle était heureuse et elle rendait heureux l'homme qui lui avait tendu une main secourable et qui l'avait réhabilitée. Jamais un mot sur le passé ne vint attrister cette paisible famille. Marie était le doux lien du mari et de la femme ; c'était bien leur fille à tous les deux ; ils l'aimaient autant l'un que l'autre.

Les années de bonheur passent vite. Robert s'y était accoutumé ; la voix du remords n'était plus douloureuse pour lui, car il avait conscience d'avoir racheté son crime par une vie d'expiration, par une existence désormais consacrée au bien.

Tout lui souriait. Ses affaires prospéraient ; dès la seconde année, il avait rendu les dix mille francs prêtés par M. Delpont ; des commandes importantes lui étaient faites et pour la France et pour l'étranger ; il avait organisé la commission en grand pour tous les articles de mercerie, au lieu de fabriquer lui-même, il était l'intermédiaire entre les fabricants et les consommateurs, et comme il avait du goût et de l'intelligence, il créait soit des modèles, soit des arrangements nouveaux.

La haute commerce l'estimait pour sa scrupuleuse probité ; les clients de sa maison le prenaient pour arbitre ; ses employés l'adoraient ; dans aucune maison, ils n'avaient rencontré tant de bienveillance. Robert ne se contentait pas de les payer convenablement, il s'inquiétait de leurs besoins et s'occupait de placer de son mieux les membres de leur famille.

Sa femme était en excellente santé ; Marie grandissait et commençait à remplir le magasin de ses gentillesse.

Mais le bonheur complet n'est pas de ce monde. Ceux-là mêmes qui n'ont pas une tache dans leur vie ne le trouvent pas ; bien moins encore les hommes qui ont un passé criminel.

La Providence leur accorde un répit plus ou moins long ; mais elle reprend le terrible règlement de compte au moment où on s'y attend le moins.

Juliette déperit, minée par un mal qui désespérait et déroulait les médecins.

Je suis maudit ! Maudit !... répétait sans cesse le pauvre Robert en s'arrachant les cheveux.

On craignait pour sa raison ; il était capable d'attenter à ses jours tant son désespoir était effrayant dans ses manifestations.

La petite Marie qui avait alors six ans, stimulée par les médecins, fit si bien que le mercier revint à des sentiments plus calmes.

Je n'ai pas rempli ma tâche, pensa-t-il, je me doit à cette enfant.

Et il se remit à vivre ; et peu à peu, lentement, il revint aux affaires et se consacra à sa fille d'adoption, dont il fit lui-même l'instruction et l'éducation.

Marie était la vivante image de sa mère, douce et caressante, intelligente et sensible. Robert eut encore une période de bonheur relatif, jusqu'au moment où la catastrophe de Bordeaux-Verrière, le commissionnaire du quai Saint-Clair, et l'abominable chantage de Lagnol, l'ancien forçat, vinrent s'abattre sur lui.

ÉPILOGUE

Robert fit cette longue confession à Edouard Courant, son associé, ainsi qu'à Marie.

Les jeunes gens l'avaient plusieurs fois interrompu par leurs larmes, le suppliant de ne pas continuer. Il avait persisté.

— Je veux que vous sachiez tout, disait-il.

Quand il eut terminé :

— Edouard, dit-il, après les aveux que je viens de faire, je sens que je ne puis plus rester avec vous. Je me retirerai dans quelque coin ignoré, et je terminerai ma triste vie, quand il

plaira à Dieu... Vous pouvez aimer et épouser Marie ; elle n'est pas ma fille...

Par un mouvement spontané, les deux jeunes gens entourèrent de leurs bras le cou de Robert.

— Ne parlez pas ainsi, mon père, disait Edouard. Vous êtes mille fois plus méritant que les hommes dont la vie a été facile et heureuse. Être honnête et le rester, c'est fort beau ; mais le redevenir, monsieur Robert, et persister dans le repentir malgré tout ! Combien sont-ils ceux qui accomplissent ce miracle !

— Mon père, ajoutait Marie, si je ne vous aimais pas de tout mon cœur, comme le meilleur et le plus dévoué des pères, je vous admirerais comme le plus courageux et le plus persévérant des hommes. Vous êtes à nous et nous vous garderons.

— D'ailleurs, reprit Edouard, vous n'êtes pas libre ; il faut que le procureur impérial décide ce que nous avons à faire. Allons le retrouver.

Ils retournèrent, on effet, au palais de justice. Robert resta dans l'antichambre quand le magistrat donna l'ordre de les introduire, il n'osait pas reparaitre devant le représentant de la loi. Edouard et Marie s'étant aperçus de son absence, voulurent l'aller chercher. Le procureur, qui comprit les sentiments du mercier, les en empêcha.

— Laissez-le, dit-il, nous le ferons venir quand il le faudra.

Les jeunes gens confirmèrent ce qu'ils avaient dit précédemment, ils donnèrent de tout cœur l'absolution à Robert, jurant de ne jamais revenir sur le passé.

— Vous êtes de bons et braves enfants, dit le magistrat en leur tendant les mains.

Ayant fait entrer le mercier :

— Embrassez votre fille, embrassez votre gendre, monsieur Robert, dit-il. Je ne demande qu'une faveur à Dieu, c'est qu'il me donne des enfants qui aient comme les vôtres, le cœur droit et l'âme généreuse.

Au moment où ils allaient se retirer, le procureur dit encore :

— Quant à Lagnol, soyez désormais sans crainte ; il a été repris à Saint-Etienne, il doit être en route pour le bagne, d'où il s'était évadé.

Quelques jours après, Robert était averti que son permis de séjour à Lyon était entre les mains du procureur impérial.

Deux mois plus tard, Edouard Courant épousait Marie Robert et prenait la direction effective de la maison. Le mercier l'avait absolument exigé, mais il restait cependant avec les jeunes époux et donnait tous ses soins à la liquidation de la désastreuse affaire Bordeaux-Verrière, qui se termina par une condamnation à vingt ans de travaux forcés infligée au commissionnaire du quai Saint-Clair pour banqueroute frauduleuse.

Edouard était laborieux, actif ; son crédit était solide ; il prit facilement et vite une excellente situation dans le commerce lyonnais.

Un gros garçon vint bientôt compléter la famille.

Mais Robert avait reçu une trop cruelle atteinte. Malgré l'affection des siens, sa santé déperissait à vue d'œil. Au bout de quelques mois il mourut en bénissant son petit-fils et en recommandant à Edouard d'en faire un citoyen utile et un honnête homme.

FIN.

Pour paraître dans le prochain numéro :

LE BUREAU DE POSTE DE ST-MARTIN LES MONTS

CASTOR-FLUID. On devrait se servir pour les CHEVEUX de cette préparation délicate et rafraîchissante. Elle entretient le scalp en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure, indispensable pour les familles. 25 CTS. LA BOUTEILLE.

HENRY R. GRAY, Chimiste-Pharmacien, 44 RUE ST-LAURENT

MONTREAL

AU BON MARCHÉ MAISON ALPHONSE VALIQUETTE

GRANDE VENTE SANS RESERVE

de la balance des 37 Caisses de Marchandises Sèches endommagées des Manufactures de Cornwall.

AUSSI, 10 caisses de Coton Oxford pour Chemises, à peine endommagé, à être sacrifiées à la moitié de leur valeur.

DE PLUS, Une caisse de ces belles Peluches de Soie, dans toutes les nuances, largeur extra, à être clairée à 55 cts la verge.
SPECIAL - GANTS DE KID - Nous venons de recevoir une grande consignment de Gants de Kid, chaque paire sera ajustée à la main par un gantier parisien, et toute paire de Gants est garantie.

N.B.—Toute paire de Gants au-dessus de \$1.00 qui ne donnera pas entière satisfaction sera échangée pour une autre paire gratis.
Il nous reste une caisse des Satins pure Soie à être clairée à 15 verges pour \$3.00.

UN VRAI BON MARCHÉ—Une caisse de Velours de Soie broché noir à être sacrifiée à 95 cents la verge.

AUSSI, la balance de nos Couvertes et Confortables doivent partir à la moitié de leur valeur.

FINAL—La balance de nos Manteaux, Dolmans, Jackets et Ulsters, ainsi que la balance de nos Manteaux d'enfants doivent partir à n'importe quel prix.

1869 — RUE NOTRE-DAME, Près de la RUE MCGILL. — 1871

ALPHONSE VALIQUETTE, Propriétaire

DEMANDEZ A VOTRE EPICIER

L'HUILE "STAR"

POUR VOTRE MACHINE A COUDRE

C'EST LA MEILLEURE JUSQU'A PRESENT
CONNUE

Exigez la bouteille avec une ETOILE sur le
Bouchon et sur l'Étiquette.

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE

Bijoux et d'Objets de Fantaisie

SE TROUVE CHEZ

FOUCHER, FORTIER & CIE

No 365, RUE STE-CATHERINE
MONTREAL

Les dames et messieurs trouveront toujours dans
cette florissante maison le choix le plus varié de
montres en or et en argent, payable à la semaine,
aussi bon marché que pour du comptant.
On sollicite une visite.

ETABLIE EN 1853

G. CONSTANTINEAU

Foies, Fournaises et Ustensiles de Cuisine

AGENT FOUR

"DUNDAS STOVE CO."

Manufacture célèbre pour leur

FOURNEAU ELECTRIQUE

qui a remporté le PREMIER PRIX à la dernière Exhibition
1950, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Avant d'aller ailleurs les familles sont priées de faire une
visite chez

LABBÉE ET CIE

MARCHANDS DE

FERRONNERIES, PEINTURES, VAISSELLES

HUILES, VERNIS, VERRERIES

Outre d'avoir un grand assortiment, ses prix sont si bas qu'ils
ne craignent aucune concurrence. N'oubliez pas l'adresse:

No. 587, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL

A l'Enseigne du Cadencas Tricolore.

LA BIBLIOTHEQUE A CINQ CENTS

est publiée aux prix suivants

UN AN, \$2.50—SIX MOIS, \$1.25

Strictement payable d'avance

LE NUMERO, 5 CENTS

NUMEROS PARUS

VOLUME I

- 1 La Goulette Mystérieuse
- 2 Un Revenant
- 3 La Jeune Sibérienne
- 4 La Femme au doigt coupé
- 5 Les Trois Chercheurs de pistes
- 6 La Perle Noire
- 7 Tolla
- 8 L'Abîme
- 9 Le Banquier des Pirates
- 10 L'Archipel en feu
- 11 Tancrède de Rohan
- 12 Nora
- 13 Le Petit Vieux des Batignoies
- 14 Une Passion Indienne
- 15 L'Épave du Cynthia
- 16 Le Secret de Patrick O'Donoghon
- 17 L'Héroïne du Désert
- 18 La Rose Blanche
- 19 Le Dernier des Enfants d'Edouard
- 20 L'Incendiaire
- 21 Un Duel au Désert
- 22 Le Pêcheur de Perles
- 23 Les Frères de la Côte
- 24 Les Voleurs de Chevaux
- 25 La Chasse aux Brigands
- 26 Le Peau Rouge

VOLUME II

- 1 Dragonne et Mignonne
- 2 Le Chevalier de Lancy
- 3 Le Crime de Pierrefitte
- 4 La Révélation
- 5 Colomba
- 6 La Vengeance Corse
- 7 Le Fou Yégot
- 8 L'Invasion
- 9 Le combat de Falkenstein
- 10 Un Enlèvement sous la Régence
- 11 Les Chevaliers de l'As de Pique
- 12 La Fille de Margared
- 13 L'Héritage Fatal
- 14 Le Jetétoire
- 15 Le Diamant Caché
- 16 Camille
- 17 Le Testament du Commandeur
- 18 Une Famille Corse
- 19 La mort de Pierre Duvernay
- 20 La Folle
- 21 Le Sacrifice de Germaine
- 22 La Vengeance
- 23 La Justice de Dieu

LORGE & CIE

21—RUE SAINT-LAURENT—21

MONTREAL

La réputation de la maison LORGE & CIE est établie depuis longtemps.

Partout où elle a exposé elle a enlevé les premiers prix dans tous les genres dans
lesquels elle a concouru.

Cette maison de premier ordre apporte le plus grand soin à se tenir constamment au
courant des modes les plus nouvelles et sa vaste clientèle ne fait
qu'augmenter de jour en jour.

Chapeaux de soie et de feutre, de toutes saisons. Bonnets de fourrures en tous genres
et fourrures diverses.

Les personnes qui désirent avoir des articles de premier choix ne peuvent mieux
faire que de s'adresser à la maison.

LORGE & CIE, 21 Rue St-Laurent.